

Annexe II
à l'arrêté sur l'exercice de la chasse en Valais
de 2006 à 2010

- I. Gibier partiellement protégé (marmottes et oiseaux d'eau).
- II.
 - a) Territoires où les essais de chiens sont autorisés toute l'année, sauf pendant la chasse haute et durant les mois de février, mars, avril, mai et juin.
 - b) Territoires pour essais de chiens d'arrêt sur tétraonidés autorisés du 15 août jusqu'au dimanche précédant d'une semaine l'ouverture de la chasse haute.
 - c) Territoires pour essais de chiens sur lièvre autorisés toute l'année, sauf pendant la chasse haute et les mois de mars, avril, mai et juin.
- III.
 - a) Districts francs cantonaux.
 - b) Districts francs cantonaux mixtes.
- IV. Districts francs fédéraux, fédéraux mixtes et réserves OROEM.

I. Gibier partiellement protégé

- 1. Marmotte
 - 1.1. 200 m à gauche et à droite de toutes les voies ferrées alpestres, des téléphériques, des télésièges touristiques, ainsi que des routes du Grand-Saint-Bernard, en amont de Bourg-St-Pierre, du Simplon, de la Furka, du Grimsel, du Nufenen et du Herrenweg sur le parcours « lac de Merjelen – Riederalp ».
 - 1.2. Dans un rayon de 500 m autour des cabanes du C.A.S. et de ski-club et dans un rayon de 1000 m autour de la cabane de Susanfe.
 - 1.3. Dans la région de Ginals, Unterbäch, du pont du Mühlebach - Unter - Senntum en suivant le chemin jusqu'à Altstafel; de là, en direction Sud en suivant le bisse jusqu'au torrent de Altstafeltälli; ce torrent en descendant jusqu'au Mühlebach, point initial.
 - 1.4. Sur le territoire de la commune de Naters:
200 m à gauche et à droite du sentier Alpe Bel-Sattlen-hôtel Belalp.
 - 1.5. Sur le territoire de la commune de Mund :
300 m autour de la chapelle Eril à Baltschiedertal.
 - 1.6. Sur le territoire de la commune de Visperterminen:
- au lieu-dit "Wyss Flüho"
- sur l'alpage Rüspeck, Oberes + Unteres Senntum.
 - 1.7. Sur le territoire de la commune de Eisten:
200 m à gauche et à droite du chemin de promenade Gspon – Saas Grund.
 - 1.8. Sur le territoire de la commune de St-Nicolas:
250 m autour des cabanes Geisstrift, Taaflue, Sparren et Altstafel (Stellirigg) et en longant les deux chemins menant aux cabanes de Bordier et de Topali.
 - 1.9. Sur le territoire de la commune de Zermatt : 500 m autour de la station de montagne de Sunnegga.
 - 1.10. Sur le territoire de la commune de Täsch : rive gauche de la vallée protégée ; protégé sur la rive droite de la vallée de la limite communale Randa-Täsch jusqu'à Täschalp en dessous de l'Europaweg et 250 m autour du bâtiment de Täschalp.

- 1.11 Dans le Turtmantal, 500 m à droite et à gauche du Turtmannbach.
- 1.12. Sur le territoire de la commune de Blatten : entre la Lonza, le torrent d'Innertal, le chemin de l'alpage de Guggistafel (pont amont sur Innertal) et le Falländ- Bach.
- 1.13. Sur le territoire des communes de Gampel et Erschmatt:
- 300 m autour des cabanes des alpages de Fesel et de Bachalpe.
- 1.14. Sur le territoire de la commune de Loèche-les-Bains:
- 200 m à gauche et à droite de la route du col de la Gemmi - Spittelmatten
 - 200 m à gauche et à droite du sentier pédestre Gemmi - Adelboden et 200 m autour du Daubensee.
- 1.15. Marmottes au Saastal
- a) Le présent arrêté ne déroge pas aux droits de la vallée de Saas (district de Viège) concernant la chasse aux marmottes, droits établis par titre du 16 mai 1804 et reconnus par les autorités fédérales comme étant de nature civile. Pour les marmottes de la vallée de Saas, sont valables les dispositions suivantes décidées par l'autorité compétente.
 - b) Les chasseurs désireux de chasser la marmotte dans la vallée de Saas doivent se procurer des cartes numérotées qui leur seront remises par la commune de Saas Grund. Ces cartes ne sont remises qu'à des bourgeois des quatre communes de Saas qui sont domiciliés dans l'une de ces communes. Dès la fin de la chasse haute, ces cartes doivent être restituées à la commune de Saas Grund.
 - c) Le tir de la marmotte est limité à deux pièces. Chaque chasseur a le droit d'abattre une marmotte sur le territoire de la bourgeoisie de sa commune et une marmotte sur le territoire commun de Mattmark. Chaque bourgeoisie est compétente pour autoriser le tir de deux marmottes sur son territoire.
 - d) Les marmottes sont protégées dans les territoires suivants :
 - sur le territoire de la commune de Mattmark: dans un pourtour de 250 m à l'Ouest, au Sud et à l'Est de la ligne d'eau de ce bassin artificiel;
 - sur le territoire de la commune de Saas Almagell: dans un rayon de 500 m autour de l'hôtel et des étables d'Almagelleralp; sur la rive gauche de la Viège, à une distance de 500 m en amont de celle-ci;
 - sur le territoire de la commune de Saas Grund: au Nord du torrent entre le glacier Mälliga et la route Kreuzboden-zingel-Stapfu, la route et l'ancien chemin pédestre Kreuzboden Zingelstapfu - Almagelleralp;
 - sur le territoire de la commune de Saas Balen : dans toute la région située en dessous du sentier pédestre Saas Fee - Grächen et 200 m de chaque côté du sentier Gspon – Saas Grund;
 - sur la commune de Saas Fee : sur tout le territoire situé en aval du chemin des chamois, du Triftbach à la station supérieure du Hannigbahn et, de là, en direction Nord jusqu'au Chinesischen Mauer, pt. 2384,7.
- 1.16. Sur le territoire de la commune d'Evolène:
- Dans un rayon de 500 m autour de la station de Saley; Ferpècle.
 - Sur une bande large de 200 m à droite et à gauche de la Borgne d'Arolla, sur tout son parcours.
 - 200 m le long du chemin du pas de Chèvre, sur tout le parcours.
 - 400 m le long du chemin reliant La Gouille et Satarma au lac Bleu.
 - Autour du restaurant de Chemeuille, dans un rayon de 300 m.
- 1.17. Entre le barrage de la Grande Dixence, le torrent du Merderé, la Dixence et le torrent de Déchénez.
- 1.18. 200 m autour du lac artificiel de Zeuzier.

- 1.19. Alpage de Serin, zone comprise entre la naissance du torrent de Croix, le sommet du télésiège des Rousses, Pointe d'Hérémente, Scex Rouge, lac des Audannes, Scex des Eaux froides (2905) et le mur Ouest du lac de Zeuzier.
- 1.20. Dans les mayens de Dorbagnon (Savièse).
- 1.21. Sur le territoire de la commune de Chamoson; l'alpage des Pouays et Lortier; de là au torrent de la Fontaine Froide et de ce torrent en suivant le sentier qui va des chalets de Chamosentse à la Losentse.
- 1.22. District de Martigny : l'alpage de l'Arpille, le Mont-Ravoire et Chez-Larze sur Chemin.
- 1.23. Sur le territoire de Bagnes :
 - A Verbier; dans la région comprise entre la Pierre-Avoi et le Mont-Fort, soit les alpages de La Marline, Les Grands-Plans, Le Vacheret et La Chaux.
 - Dans la région de Bagnes-Mauvoisin, de la Dranse sortant du barrage de Mauvoisin en descendant jusqu'à l'embouchure du torrent de Bocheresse, ce torrent en remontant jusqu'au bas des rochers de Pierre-Avoi; de là à la Dranse, point initial.
- 1.24. Catogne, Entremont : le massif du Catogne, en amont de la cote 1400.
- 1.25. Val d'Arpette, Champex: tout le Vallon.
- 1.26. Sur le territoire des communes de Dorénaz et Collonges.
- 1.27. Du barrage principal du torrent du Saint-Barthélemy en suivant le torrent du même nom jusqu'au col des Orgières; de là, l'arête des Gagneries jusqu'au col du Jorat; puis, en suivant le chemin du col jusqu'à la bifurcation du sentier de Frête et jusqu'au sentier Cocorier-Jorat rejoignant le chemin du col, puis jusqu'au barrage principal du Saint-Barthélemy, point initial.

2. Gibier d'eau

Généralités

Le gibier d'eau est protégé de façon absolue sur tout le canton au-dessus de l'altitude de 1000 mètres.

Brig-Glis - Naters

Dans la plaine du Rhône, de l'embouchure de la Gamsa jusqu'à l'embouchure de la Massa dans le Rhône.

Volki Gillo Visp

La gouille d'excavation de Volki-Gillo ainsi que dans une zone de 100 m autour de celle-ci.

Grossgrundkanal

Le long du Grossgrundkanal de l'aire de la fabrique Lonza Viège jusqu'à l'embouchure dans le Rhône.

II. Territoire d'essais de chiens

- a) **Territoires où les essais de chiens sont autorisés toute l'année, sauf pendant la chasse haute et durant les mois de février, mars, avril, mai et juin.**

CH 1 Région du Breithorn, commune de Grengiols

Au-dessus de la limite des forêts entre les cotes 2375, 2153, 2501,6 jusqu'au sommet du Breithorn.

CH 2 Région Bettmeralp, Martisbergeralp

Du pt. 2292, en direction Est en suivant le sentier jusqu'à la hauteur du Bettmersee; en ligne droite au bord Est de ce lac; du torrent sortant du lac en descendant au Herrenweg; en suivant la limite du district de l'alpe de Martisberg au pt. 2786; en descendant l'arête par les cotes 2482, 2315 à 2292.

CH 3 Région Simplon, Hohweng

De Engiloch par dessus l'arête du rocher menant à Hohliecht. pt. 2134.7, de là suivre le chemin pédestre jusqu'au point d'intersection avec le Wallibach, pt. 2039, descendre celui-ci jusqu'à l'intersection avec la route du col du Simplon, puis remonter cette route jusqu'au point initial Engiloch.

Attention : Des moutons sont alpins dans cette région. Pour cette raison, seuls les chiens habitués aux moutons peuvent être entraînés.

CH 4 Région Stalden, Unterflie, Neubrück

De Neubrück, l'ancienne route jusqu'à Stalden, de là en remontant le couloir jusqu'à la fenêtre de galerie, de là par la route jusqu'à l'intersection de la route de Törbel ; puis jusqu'au hameau de Unterflie, en suivant la route jusqu'au couloir noir ; en descendant celui-ci jusqu'au chemin, de là en direction Nord jusqu'au couloir Wissrisch, puis en descendant ce couloir jusqu'au point initial.

CH 5 Région de Radet et de Getwing

Sud: le Rhône; Ouest: Feschelbach; Nord: route Bratsch - Erschmatt; Est : en ligne droite de Schmiten à Getwing.

CH 6 Ayer-Les Pralics

De la route Ayer – St-Luc avec l'intersection du torrent du Lagec ; en direction Nord par cette route jusqu'à la route de Gillou d'En-Bas pt. 1575 ; en remontant cette route jusqu'à sa fin ; en direction Sud par le chemin pédestre jusqu'aux Pralics, puis par la route jusqu'à l'intersection avec celle de l'alpage de Nava ; en remontant cette route jusqu'à l'intersection avec la route forestière de Zau Zoura et du torrent du Lagec ; en descendant ce torrent jusqu'à la route Ayer – St-Luc, point initial.

CH 7 Région Cry-d'Err

De Cry-d'Err cote 2258 en suivant l'arête rocheuse Tsa-Bona jusqu'à l'intersection avec le téléphérique de la Plaine-Morte; en redescendant ce téléphérique jusqu'à la station supérieure du télésiège des Barmes; en descendant ce télésiège jusqu'au torrent de Boverèche; par ce torrent jusqu'à l'intersection avec la route de Courtavey; par cette route jusqu'au torrent descendant de Cry-d'Err; puis en remontant ce torrent jusqu'à Houlesse, pt. 1961; puis la lisière de la forêt; le Mont-Lachaux jusqu'à Cry-d'Err, point initial.

CH 8 Région Ayent

Zone située entre la route St-Romain - Anzère, la route des Rugès et la route des Valettes.

CH 9 Région Savièse

Zone située entre la route de la Boutze et la route de Binii - Chandolin.

CH 10 Région Borgne - Dixence

Zone située entre la Borgne, la Dixence – la route d'Evolène, le torrent de Pelettaz pt. 944.

CH 11 Région Nendaz

Zone située entre la route de Condémines – la route de Basse-Nendaz jusqu'à la chapelle St-Sébastien, la lisière de la forêt, pts 1043 et 1226 – la route forestière, pt. 1167, jusqu'à Condémines.

CH 12 Région de Saxon

De l'intérieur du village de Saxon en direction Nord-Est par la route du fond des vignes jusqu'aux Frasses, puis jusqu'à la route menant à Ecône, en remontant cette route jusqu'à la limite de la forêt, puis par cette limite en direction Sud-Ouest jusqu'à la tour de l'ancien Château, en descendant le torrent jusqu'à l'intérieur du village de Saxon.

CH 13 Région de Fully

De Buitonne route principale en passant par Eulo, puis l'ancienne route jusqu'au lieu-dit « Les Salaux », de là en remontant le chemin jusqu'aux vignes puis en suivant le sommet des vignes jusqu'à Tassonnieres, en remontant la combe jusqu'à l'arête, en suivant cette arête direction Nord-Est jusqu'à Prampé et en descendant par le torrent jusqu'à Buitonne, point initial.

CH 14 Région de Bagnes

Du pont des Vernays sur la Dranse de Bagnes au Châble, en remontant la route en direction du Châble jusqu'à son intersection avec le torrent de Bruson, ce torrent en remontant jusqu'à son croisement avec le chemin des Barmes, par ce chemin jusqu'au sentier des chômeurs, puis en direction Nord-Ouest jusqu'au chemin de Bonavau, en descendant ce chemin jusqu'à l'intersection de la route des Vernays, par cette route jusqu'au pont des Vernays, point initial.

CH 15 Région d'Orsières

De la Dranse d'Entremont sous le village de Chamaille, en remontant le torrent puis en direction Sud par la limite de la réserve du Mont-Brun jusqu'au torrent de la Combe, en descendant ce torrent jusqu'à la Dranse puis par la rivière jusqu'au point initial.

CH 16 Région Monthey - Collombey

Du pont de Saint-Triphon en remontant la digue du Rhône jusqu'au bassin de décantation de la Ciba; de là, par le chemin des Preyses en direction Sud-Ouest jusqu'à la bifurcation du chemin du Closillon, en suivant ce dernier chemin jusqu'à la bifurcation du chemin de Champerfou, puis en suivant ce chemin en direction de Collombey, en passant par le domaine école des Mangettes jusqu'à la route de Saint-Triphon, de cette route en direction du Rhône au point initial.

b) Territoires pour essais de chiens d'arrêt sur tétraonidés autorisés du 15 août jusqu'au dimanche précédant d'une semaine l'ouverture de la chasse haute.

TE 1 Mandelon

Des chalets de Mandelon par le chemin en direction Nord jusqu'au chalet Par des Mosons, pt. 2172 ; de là en remontant jusqu'à la lisière supérieure de la forêt, ensuite en suivant direction Sud la lisière supérieure jusqu'à la Dojiouire, en descendant jusqu'au chemin puis en suivant le chemin jusqu'à Mandelon, point initial.

TE 2 Mont-Brun

Du sommet du télé de Moay pt. 2167 en direction Sud par le chemin passant par le pt. 2091 jusqu'à l'intersection de la route des Planards ; de là en suivant cette route direction Nord pt. 2000 puis par le chemin jusqu'au Larzay pt. 1861 ; en suivant le chemin direction Nord-Est jusqu'à l'arête, de là en direction Sud par les pts 2040 – 2064 et 2052 jusqu'au point initial pt. 2167.

- c) **Territoires pour essais de chiens sur lièvre autorisés toute l'année, sauf pendant la chasse haute et les mois de mars, avril, mai et juin.**

LI 1 Région Ardon - Chamoson

De l'intersection de l'autoroute et de la Lizerne, en descendant celle-ci jusqu'au Rhône, en suivant ce dernier jusqu'à son intersection avec l'autoroute puis en remontant cette dernière jusqu'au point initial.

N.B : Dans ce terrain la chasse au lièvre est interdite.

III. a) Districts francs cantonaux

No 1 Grimsel - Gletsch

Du Rhône, monter le Rätischbach pt. 1802 jusqu'au vieux chemin du Grimsel pt. 2102 (balisage), suivre le vieux chemin du Grimsel jusqu'au col du Grimsel, suivre la limite cantonale jusque sur le Gärstenhorn. De là en direction Sud-Est par les pts 2340, 2125 (Zungenspitze des Rhonegletschers). Descendre le Rhône jusqu'à Gletsch, au pont de la route de la Furka. Remonter la route de la Furka 200 m après le troisième contour en épingle à cheveux (balisage), qui est soutenu par le mur Wyssgand au pt. 2309 (balisage) jusqu'au chemin pédestre Bidmer (balisage). Suivre le chemin pédestre jusqu'à Furbäch, pt. 2329. Descendre le Lengesbach jusqu'au Rhône. Descendre le Rhône jusqu'à Rätischbach, point initial.

No 2 Geren – Gonerli

De la Geisshütte, suivre la Gerenalpstrasse jusqu'à la hauteur du Tällibach. Monter le Tällibach jusqu'au lieu-dit « Hell », puis monter par le pt. 2437 sur le Tällistock. De là suivre l'arête en direction Sud-Est jusqu'au pt. 2985. De là descendre en direction Sud-Ouest par les pts 2800, 2725, 2735, 2387 (balisage). Descendre le torrent jusqu'à la Gerenstrasse (balisage pt. 1713). De la Gerenalpstrasse à la Gerenwasser, monter la Gerenwasser jusqu'au pt. 2109 à Cher (balisage). De là par les pts 2632, 2878 jusqu'à la pointe Di Manio 2924.5. De là suivre la limite cantonale jusqu'au P. Nero 2741, à la Gonerlilücke. De là descendre en ligne droite jusqu'aux pts 2422, 2365 à Gonerli descendre la Gonerliwasser jusqu'au pont en dessous de la Gonerlistafel pt. 1760. Descendre le chemin d'alpage en suivant jusqu'à Geisshütte, point initial.

No 3 Blashorn – Aegina

Du pont Kittbrücke (route du Nufenen pt. 1533), monter le chemin marqué jusqu'à Lade. De Lade, suivre en direction Nord-Est la conduite d'eau jusqu'à Cheerbach. De Cheerbach suivre le chemin jusqu'à Löüwenebach pt. 1872 (balisage). Monter le Löüwenebach jusqu'au Treichbode (balisage) en suivant par les pts 2189, 2420 sur l'arête à Blaslicke pt. 2815. Suivre l'arête jusqu'au Mittaghorn et P. Gallina, 3060.6. Suivre la limite cantonale menant à Chilchhorn 2874, au Nufenenpass. Continuer jusqu'au pt. 2440 (Nufenenbächi). Descendre le Nufenenbach jusqu'à l'embouchure dans l'Aegenenbach. Descendre l'Aegenenbach jusqu'au pont de Kittbrücke, point initial.

No 4 Wichelwald - Bochtenhorn

De l'embouchure à l'Aegene dans le Rhône, monter l'Aegene jusqu'à Kittbrücke pt. 1533, route cantonale, suivre celle-ci 200 m jusqu'au premier contour, entrée de l'ancienne route. Suivre celui-ci jusqu'au Chietalbach. Monter ce torrent jusqu'à Mittlätsch pt. 2058. De là

suivre le chemin pédestre par Obermatte, pt. 2178 et continuer par l'arête et descendre jusqu'au Schitertellibach. Descendre ce torrent jusqu'à l'Aegina. Monter l'Aegina jusqu'au pt. 1942 (embouchure Lengtalbach). Monter ce torrent jusqu'au pt. 2280 (balisage). De là, monter en direction Sud jusqu'au pt. 2631, 2825 entre vordni et hinneri Sulzlicke. Suivre l'arête en direction Ouest par Ritzhörner pt. 3047, 3111 jusqu'au pt. 3127. De là, descendre la gorge rocheuse en direction Nord-Ouest jusqu'au Merezenbach (balisage). Descendre le couloir droit jusqu'au balisage, puis monter en longeant le chemin pédestre jusqu'à Ouchumm (balisage), puis suivre en montant l'arête Nord sur le Brudellhorn pt. 2790 de là suivre la limite communale et longer l'arête par les pts 2729, 2662, 2744, 2692, de là en direction Nord-Ouest au Moosmattenstock pt. 2475, suivre l'arête en descendant jusqu'au chemin pédestre (balisage). De là suivre ce chemin en direction Est jusqu'au torrent Linnebächli. Descendre ce torrent jusqu'au Rhône. Remonter le Rhône jusqu'à l'Aegene. Point initial.

No 5 Tellere

Point d'intersection Nidertalbach – Gommerhöhenweg, suivre celui-ci 200 m direction Ouest jusqu'au balisage - limite communale. Monter la limite communale par les points 1967, 2140 (balisage) 2364 Straalenloch pts 2516, 2691, 2766, au Geschinerstock 2856, par la limite cantonale en direction Est par Uelistock pt. 2886, Uerlicherjoch 2756, au pt. 2820. Descendre la limite communale en suivant par les pts 2703, 2626, Drimändelibord (balisage) entre Tälli et Obertal jusqu'au Osterbach – Gommerhöhenweg. Suivre le Gommerhöhenweg en direction Ouest par Nessel en descendant le Nidertalbach, point initial.

No 6 Löffelhorn - Münstigertal

Du point d'intersection Gommerhöhenweg – Münstigerbach pt. 1633, monter le Münstigerbach en suivant jusqu'à Unnerm-Blatt (balisage) ; d'ici suivre le couloir en direction Nord par Griblatt jusqu'aux pts 2800, 2954 sur l'arête ; de là en direction Est (limite cantonale) jusqu'au Löffelhorn, descendre jusqu'au Trützipass pt. 2828 ; de là descendre jusqu'au lac pt. 2725 ; descendre jusqu'au Trütziisee pt. 2579 ; puis descendre le Geschinerbach jusqu'à Oberstafel pt. 2280, de là descendre le chemin d'alpage en suivant jusqu'à Galehitte pt. 2356 ; descendre le chemin marqué par le pt. 2219 et ensuite en descendant par le Löüwenestock Birchegg (balisage), bord du Münstigerlöüwene jusqu'au écuries, suivre le Gommerhöhenweg en direction Ouest jusqu'au Münstigerbach. Point initial.

No 7 Räfte Stockji- Hobach

De l'intersection Alpstrasse Blinnen – Tirollischluecht (balisage) monter la Tirollischluecht puis suivre le balisage jusqu'à l'arête ; de là suivre le balisage jusqu'au contour de la Hochbachstrasse (balisage). Descendre cette route jusqu'au croisement Merezebachstrasse pt. 1775 ; suivre cette route jusqu'à la prise d'eau Chäller Merezebach pt. 1842 ; monter le Merezebach jusqu'au Teifschluechtsee pt. 2413 ; suivre le chemin pédestre par le pt. 2498 au lieu-dit « zu den Seewen » ; de là en ligne droite par le pt. 2573 (balisage) jusqu'à la Saaslamme, descendre jusqu'à la Blinnentalstrasse ; descendre cette route jusqu'au Tirollischluecht. Point initial.

No 8 Rapphorn

De l'intersection Herschummenbach-Blinnenbach en montant jusqu'à la source en direction Sud jusqu'à « Alt Stafel » pt. 1972, continuer par les pts. 2489, 2842 et 3183 jusqu'à Turbenhorn. Suivre la frontière nationale par les pts 3204, 3147 jusqu'au pt. 3044 ; de là en direction Sud-Est par les pts 2898, 2736 jusqu'aux pts. 2630. De là descendre la Turbenwasser suivant jusqu'à l'intersection avec le chemin pédestre, descendre le chemin pédestre en suivant jusqu'au pt. 2180 ; remonter le torrent en suivant jusqu'au pt. 2598 (Furggulti). Du pt. 2598 suivre le balisage et le torrent par le pt. 2612 jusqu'aux pts 2986.6 (Holzjihorn). De là en direction Nord-Ouest, suivre le balisage jusqu'au Milibach, puis suivre le balisage par le pt. 2375 et le pt. 2604 (point d'intersection avec le chemin pédestre). De là suivre le chemin

pédestre jusqu'à l'intersection avec le Herchummenbach. Puis descendre le Herchummenbach jusqu'au point initial.

No 9 Blinne – Ritzingen - Laub

De l'intersection Blinne-Finsterlig (balisage), monter la Blinne jusqu'au Lärch (balisage), suivre le balisage entre Holamme et Litschumme par le Chummegrat jusqu'au pt. 2618 ; descendre la Gratschlüecht jusqu'au pt. 1945, intersection Ritzibach – Alpweg ; monter l'Alpweg jusqu'au croisement Löub (balisage), monter ce chemin par le pt. 1683 jusqu'au premier virage en épingle à cheveux (balisage) ; suivre ce balisage à la même hauteur jusqu'à Chalcheri ; monter le Chalcherigraben jusqu'à la courbe de niveau 2200 (balisage) ; de cette hauteur suivre le balisage dans la Urschenchumme (balisage) ; descendre la Urschenchumme dans le Finsterligchäle jusqu'à Finsterlig. Point initial.

No 10 Bächital

De l'intersection Chlüsgrabe-Tal, chemin pédestre balisé (balisage), monter le Chlüsgraben jusqu'au balisage, suivre le balisage en direction Ouest par le pt. 2240 jusqu'au chemin d'alpage Galebrunne ; suivre le chemin jusqu'au Stafel 2266 ; monter en suivant la limite communale jusqu'au Dri Mannlini 2600, jusqu'au Ritzihorn 2891, Gälmjinihörner 3175 ; Unnerlicke pt. 3129. Vord. Galmihorn pt. 3517 ; Hinteres Galmihorn 3486, de là en descendant le Bächigletscher jusqu'au pt. 2473 ; descendre le Reckingenbach jusqu'à Mittelchriz – Frutt 2023 ; pont du chemin pédestre ; suivre le chemin pédestre en direction Ouest jusqu'au Chlüsgrabe, point initial.

No 11 Selkingertal

De l'intersection Walibach-Gommerhöhenweg, suivre le chemin pédestre en direction Sud par le Selkingenkeller jusqu'au balisage ; monter le couloir (balisage) jusqu'au pt. 2049 Hanspill ; de là suivre la conduite d'eau en direction Nord-Ouest jusqu'au Hilpersbach, de là en direction Nord jusqu'au Stockflesch, puis longer l'arête marquée (limite communale) par les pts 2838 m 3008 Täschenhorn jusqu'au Setzhorn pt. 3061 et continuer l'arête en montant jusqu'au pt. 3232 Hangendgletcher ; de là en direction Sud-Est par les pts. 3060, 2698, 2317 jusqu'au Selkingerbach ; descendre le Selkinger-Walibach jusqu'au Gommerhöhenweg, point initial.

No 12 Wannenhorn-Wasenhorn

Du pt. 2119 en limite du glacier du Fieschergletscher en montant la Engelslamme par le pt. 3070 jusqu'au Distelgrat, continuer jusqu'au Klein Wannenhorn jusqu'au pt. 3807, de là en direction Est jusqu'au Triftgrat, descendre le Triftgrat jusqu'au pt. 2816 à la limite du glacier, de là sur le glacier jusqu'au pt. 2679 et de là monter l'arête jusqu'au Wasenhorn ; de celui-ci en direction Sud descendre l'arête jusqu'au Setzhorn et continuer en direction Sud-Ouest jusqu'au pt. 2971 en descendant l'arête jusqu'à la source de Steinig Chumma ; descendre le cours d'eau jusqu'au Fieschergletscher ; de là en direction Nord-Ouest par le Fieschergletscher au point initial 2119 Engelslamme.

No 13 Obflie

De l'intersection du Weisswasser-Hohbrücke, monter la Weisswasser jusqu'à la Jagdlamme, monter la Lamme jusqu'à l'intersection avec le chemin pédestre (Gletscherblick). Descendre ce chemin pédestre jusqu'à l'intersection avec le torrent du Rinnerhitta, descendre ce torrent jusqu'à Schranni ; de là suivre le chemin pédestre supérieur jusqu'à l'intersection avec le Teife Bach. Descendre ce torrent jusqu'à l'intersection du chemin « Egga-Hohbrücke », de là suivre le chemin jusqu'à Hohbrücke – Weisswasser. Point initial.

No 14 Brücherbach

De Gersteg par le Steinigbach, monter le Steinigbach jusqu'au Herrenweg, de ce chemin en direction Nord, unners Tälli pts. 2244, 2386 jusqu'au 2364. D'ici descendre le chemin pédestre

en direction Nord-Ouest par le pt. 2346 jusqu'au pt. 1931. D'ici descendre le chemin pédestre en suivant jusqu'au Glingulsteg, descendre cette route jusqu'à Gersteg au Steinigbach. Point initial.

No 15 Corpi

Au lieu-dit Holz, suivre le chemin pédestre en direction Ouest jusqu'au Brunnengrabe (balisage) ; monter ce couloir jusqu'en dessous du pt. 1868 (balisage rouge) : de là, poursuivre en direction Ouest en suivant le balisage rouge jusqu'à la cabane (Hinnerlärch) et la route de Stich ; suivre cette route en direction Ouest jusqu'à l'intersection avec la route d'alpage, suivre la route de Stich en direction Ouest jusqu'au croisement avec le Deischbach ; remonter le Deischbach jusqu'à l'intersection avec le Herrenweg (balisage rouge) ; de là, suivre le Herrenweg en direction Est jusqu'au Kühbodenstafel (intersection Alt-Bach), descendre ce torrent jusqu'au chemin pédestre au lieu-dit Holz, point initial.

No 16 Rufibach

Monter par le pont du Rufibach en direction Sud-Est en longeant le bord de la paroi rocheuse entre le Rufibach et le Schonerwald jusqu'au premier alpage, courbe de niveau 1840 (balisage), suivre le balisage en direction Est par l'alpage jusqu'au Bettelbach. Monter ce torrent et ensuite suivre la limite communale jusqu'au point d'intersection des limites des communes Steinhaus et Ernen. Suivre cette limite jusqu'à l'intersection des limites de communes Steinhaus-Mühlebach-Ernen. De là en ligne directe jusqu'au double pylône du skilift, descendre le long de ce skilift jusqu'au Militärweg (pt. 1950). Suivre le Militärweg par le pt. 1941 jusqu'au bord du Rufibach, descendre en longeant le bord de la paroi rocheuse jusqu'au pont, point initial.

No 17 Eggerhorn

Du pt. 1611 Schlättergrabe, suivre le chemin pédestre en direction Nord jusqu'au balisage. Monter le couloir marqué jusqu'au point d'intersection avec le chemin pédestre Eggerhorn 100 m au dessus de Stock. Descendre le chemin pédestre jusqu'au pt. 1936. De là suivre le chemin pédestre (Putzera) par le pt. 1950 jusqu'à l'intersection avec la limite communale Mühlebach (balisage). Suivre ce balisage en direction Sud jusqu'au pt. 2687 et continuer ce balisage jusqu'au pt. 2218 jusqu'à Fäldbach. Descendre ce cours d'eau jusqu'à l'intersection avec le Sänneweg. Suivre le Sänneweg jusqu'à la route qui mène à Aebnimatt. De là suivre le chemin pédestre en direction Nord jusqu'au balisage dans la combe à Sattolti. D'ici en direction Nord-Ouest suivre le balisage en descendant le Schlättergraben pt. 1611, point initial.

No 18 Heiligkreuz-Leewald

De l'intersection de la route Heilig-Kreuz et le Schaplergraben ; monter ce couloir en direction de l'Est jusqu'au balisage ; suivre le chemin pédestre à une altitude de 2040 en direction du Nord-Est et en passant par la Hockbode, pt. 2090, jusqu'aux 3 Stafle, puis poursuivre le chemin pédestre jusqu'au pont Mässerbach-chemin pédestre ; monter le Mässerbach jusqu'au Maniboden ; de là, poursuivre en direction du Sud-Ouest en passant par le pt. 2352 et en ligne directe jusqu'au Oberen Stafel, puis par le Chäller, pt. 1897, descendre en longeant le chemin jusqu'à Heiligkreuz. Descendre la route jusqu'au point initial.

No 19 Berner

De l'intersection Grosse Wand – Binna, remonter la Binna jusqu'au balisage, suivre le balisage jusqu'au Unteren Berner. Descendre ce chemin jusqu'au Alten Alpweg Saflisch ; suivre cet Alpweg jusqu'à l'entrée de la route forestière menant dans le Saflischtal. De là suivre le chemin pédestre et le balisage jusqu'au Breithorn pt. 2599. De là descendre par la grosse paroi jusqu'au point d'intersection avec la Binna. Point initial.

No 20 Bättlihorn

Du Bättliigraben en longeant le chemin balisé jusqu'à la Obru Flüe, puis en suivant la lisière supérieure de la forêt jusqu'au prochain chemin balisé ; de là, en suivant ce chemin et le balisage jusqu'à leur terme, puis descendre le couloir qui commence à cet endroit jusqu'au Milibach ; de là, monter en suivant l'arête prononcée et balisée sise sur le côté opposé de la vallée jusqu'au Schlittweg ; monter ce chemin jusqu'au pt. 2451, puis suivre en direction Sud-Ouest en longeant la ligne de partage des eaux par les pts 2582, 2547, 2654, 2843, 2951 Bättlihorn, continuer par le pt. 2992 jusqu'au pt. 2824, de là en direction Nord par le pt. 2615 dans le Gifrischgraben. Descendre ce couloir jusqu'au lieu dit Frigor, suivre en direction Est en longeant l'arête aiguisée et monter sur le petit chemin forestier jusqu'à l'alpage de Gorner ; suivre ce petit chemin forestier jusqu'à la lisière de la forêt de l'alpage de Gorner ; de là, suivre le bord occidental du pâturage jusqu'à la lisière supérieure de la forêt, continuer en direction de l'Est jusqu'au Bächichnubel ; de là descendre le couloir de dessous jusque dans le Bättliigraben ; descendre ce couloir jusqu'à l'intersection du petit chemin Flüe-Gornerlape, point initial.

No 21 Füllhorn

Du Z'Gartgraben suivre le chemin pédestre jusqu'au Tunetschgraben ; suivre ce couloir en direction Sud en longeant la frontière du district jusque sur le Kleinen Huwitz, pt. 2838 ; de là, en longeant l'arête en direction Ouest et en passant par Füllhorn jusqu'au Folluhorn, pt. 2657, continuer en suivant le chemin jusqu'au premier virage en épingle (balisage) ; de là, descendre le couloir entre Vorder et Mittlere Arben jusque dans le Z'Gartgraben, intersection chemin pédestre, point initial.

No 22 Ganter

De l'ancien pont du Ganter en montant le Schiessbach jusqu'à l'intersection avec la conduite forcée de l'usine électrique de Bortel ; monter en suivant cette conduite jusqu'à la conduite d'alimentation du Steinubach, suivre la conduite d'alimentation jusqu'au Steinbach ; de là, en ligne directe jusqu'au chemin pédestre, suivre le chemin pédestre en passant par le pt. 2075, le Ganterbach, le Furggubaumberbach, la Schrickbode, Heitrich jusqu'à l'intersection avec le couloir de Wiri (balisage) ; descendre le couloir de Wiri jusqu'au Ganterbach et descendre ce torrent jusqu'à l'embouchure du Schiessbach, point initial.

No 23 Mäderhorn

De la sortie Sud de la galerie du Rothwald au pt. 1823 en direction Est, monter le couloir et suivre le balisage jusqu'au pt. 2231, de là suivre le chemin pédestre par les pts 2307 et 2610 jusqu'à Mäderlicka pt. 2887, de là descendre le chemin pédestre par Chaltwassertälli, puis le pt. 2550, et le pt. 2293 jusqu'au pt. 2162, de là en ligne droite descendre les parois de la route du col du Simplon jusqu'au point initial (sortie Sud de la galerie du Rothwald).

No 24 Staldhorn

De l'intersection du Fyschterschlüochtweg du Stockalperweg au pt. 1393 monter le Stockalperweg jusqu'au pont traversant le Hopschelgraben, monter le cours d'eau du Hopschengraben jusqu'au Hopschelsee, de là suivre le chemin pédestre par les pts 2149, 2284, et 2470 jusqu'à Inneren Nanzlicka au pt. 2579, suivre l'arête jusqu'à Üsseren Nanzlicka pt. 2602 et jusqu'à l'antécime du Spizhörnli, de là en direction Est suivre l'arête descendante du Ärezhorn jusqu'à la source du Nesselbach à la hauteur de Lengritz (balisage). Descendre le Nesselbach jusqu'à l'intersection avec le chemin pédestre supérieur, suivre ce chemin pédestre en direction Est jusqu'à Oberen Nesselstal, de là suivre le bord supérieur des chottes jusqu'au pt. 1823, de là suivre le chemin pédestre par Schwefelbord et Fyschterschlüocht jusqu'au point initial du Stockalperweg.

No 25 Glishorn

De l'Eschil, pt. 1262, descendre le couloir d'Eschil ; lors de la séparation du couloir suivre le couloir Nord en montant jusqu'au point où le sentier pédestre entre sur le grand pâturage du Glishorn (balisage). De là, longer l'arête tout d'abord en direction du Nord-Est, puis à l'Est jusqu'au sommet du Glishorn, pt. 2525. De là, en direction du Sud en suivant l'arête et en passant par le Füllhorn, pt. 2678 jusqu'au Spitzhörnli, pt. 2737. Suivre la frontière du district en direction de l'Ouest en descendant jusqu'au Marchgrabe. Descendre encore plus bas dans ce couloir jusqu'à l'intersection de la route du Nanztal. Suivre cette route en quittant le Nanztal jusqu'au point initial Eschil.

No 26 Lind

De Aentschi, pt. 1648, emprunter le sentier alpestre jusqu'au nouveau pont enjambant la Gamsa. Monter en longeant la Gamsa jusqu'au pont de Mittlohüs. De là, suivre le sentier de la vallée jusqu'à l'intersection du Meiggergraben (balisage). Monter le couloir de Meigger jusqu'à Enge, longer l'arête jusqu'à Meigger. De là, en direction de l'Ouest jusqu'au lac de Gebidem. Longer le sentier pédestre en direction du Nord-Ouest jusqu'à la Lengi Teiffi (balisage). D'ici, descendre le chemin militaire et le suivre jusqu'à la Gebidemtole et de là descendre le sentier pédestre jusqu'à Wyss Fluoh et suivre le sentier pédestre en descendant jusqu'au point initial de Aentschi.

No 27 Schweifjini

Du pont de Chlusmatte, descendre le Chrummbach jusqu'au pont en dessous de Maschihüs ; de ce pont, descendre 200 m la vieille route du Simplon (balisage), de là en direction Ouest monter jusqu'à la vieille conduite d'eau en dessous de Dristul (balisage), suivre cette conduite d'eau en direction Sud jusqu'au contour de la Rossbodenstrasse bei Chnubla pt. 1662, de là monter la Rossbodenstrasse jusqu'au croisement avec le Rossbodenweg, monter ce chemin jusqu'au prochain croisement avec la Rossbodenstrasse. De là à nouveau monter ce chemin jusqu'au croisement avec la route, puis le long de la route jusqu'au chemin et suivre ce chemin jusqu'au Rossbodenstafel, passer en direction Nord des chottes et suivre le chemin pédestre par Stossbode, Galu, Wyss Bode et pt. 2467 jusqu'au Wyssbodenhorn au pt. 2623, de là suivre le chemin pédestre en descendant jusqu'au premier des Sirvoltensee au pt. 2453, de là descendre le chemin pédestre en direction Nord par le pt. 2367 et Wyss Bode jusqu'au point initial, pont traversant le Chrummbach à Chlusmatte.

No 28 Alpjerweng

De l'ancienne caserne, monter env. 250 m la route du col du Simplon jusqu'au premier pont, monter en ligne directe et en direction du Nord la paroi rocheuse jusque sur l'arête à la hauteur du double virage de la route forestière (balisage). De là, suivre l'arête supérieure en direction du Nord-Est en passant par le pt. 1705 jusqu'à la Alpjerbidi, pt. 2190 et poursuivre en passant par le Rothorn, le Chellhorn, le Chesshorn jusqu'au Plaggische Bode, au pt. 2858. Descendre en direction de l'Est jusqu'au Alpjerwasser. Suivre l'Alpjerwasser jusqu'au pont près d'Alpje. Descendre en suivant la route d'Alpje jusqu'à la route du col du Simplon jusqu'au point initial (ancienne caserne).

No 29 Seehorn

De Gondo, monter la route de la vallée de Zwischbergen jusqu'à l'intersection du Bällegggraben, au Sud-Est de la Bällegga. De là, monter le couloir de la Bällegg jusqu'à l'arête ; suivre cette arête en direction Sud-Ouest jusqu'au sommet du Seehorn, pt. 2438.8 ; descendre le couloir en direction Nord-Ouest entre Chrapfe et Gränialme jusque sur la route du col du Simplon, entre l'ancienne caserne et Hohstäg ; suivre la route du col jusqu'au point initial Gondo.

No 30 Zwischbergental

De l'intersection de la route de la vallée de Zwischbergen et le Garibilgraben, pt. 1425, suivre la route en direction de la vallée jusqu'au pt. 1616 ; de là, monter le couloir en direction Nord-Ouest jusqu'au Galihorn, pt. 2577 ; suivre l'arête en direction Nord en passant par Galilicka, Murmulagratt, Guggilhorn jusqu'au Tschuggmatthorn, pt. 2310.4 ; de là, descendre en direction Nord-Ouest dans le couloir jusqu'à l'intersection du chemin pédestre (balisage), suivre ce chemin pédestre en passant par Lätzi Matta jusqu'à la route de la Furggu ; descendre en suivant cette route jusqu'au virage au lieu-dit Garibil, pt. 1562 ; de là, descendre en direction de l'Est en suivant le petit sentier pédestre jusqu'au point initial 1425.

No 31 Laggintal

De l'intersection de la Lagginstrasse avec le Furigraben, emprunter la Lagginstrasse jusqu'à sa fin, de là suivre le chemin pédestre marqué jusqu'au point d'intersection avec le Schräbach, descendre le Schräbach jusque sur la moraine du Sibiluflüeggletscher (balisage), suivre le bord Nord de cette moraine jusqu'au pt. 2824 ; de là monter sur le Sibiluflüegggrat, de cette arête en direction Est par le Rothorn jusqu'au Wenghorn pt. 2587 ; de là descendre cette arête en direction Nord jusqu'au pt. 2238 et continuer en ligne droite par les rochers jusqu'au bord inférieur de la paroi rocheuse (balisage) ; de là suivre le pied de la paroi rocheuse en direction Sud-Est par Fächt jusqu'à Furigraben (balisage). Descendre ce couloir jusqu'au point initial Lagginstrasse.

N.B : Il est interdit de tirer par dessus la Laggina entre le Dristulgraben et le pont en dessous de Pästa.

No 32 Wyssgrat

De l'extrémité Ouest du pont de Sädol en direction du Sud-Ouest monter à la Waldegga, pt. 1989, poursuivre jusqu'à l'intersection du chemin alpestre Giw-Gspon. Suivre ce chemin en direction du Sud jusqu'au télésiège. Suivre le télésiège en montant jusqu'à la hauteur du pt. 2103 sur le Scheidbodo. D'ici, suivre le Bleikuweg en direction du Sud et en passant pas Senntum, pt. 2169, jusqu'au Riedbach. Monter en direction de l'Est jusqu'au Lüöjutschugge (balisage) et le Wyssgrat jusqu'au pt. 2886. Suivre l'arête en passant le Ochsenhorn, pt. 2912, jusqu'au pt. 2827. Suivre l'arête en direction du Nord-Ouest en longeant la frontière communale, puis descendre jusqu'à l'intersection du chemin alpestre à Sädolti. De là, suivre le chemin alpestre jusqu'au premier couloir (balisage). Descendre celui-ci jusqu'au Sitgraben, poursuivre en descendant ce couloir jusqu'à l'intersection du tracé, suivre le tracé jusqu'au point initial de pont de Sädol.

No 33 Biffig

Monter le couloir qui se trouve environ 80 m au Sud du Riedbach qui se jette dans la Saaservispe jusqu'au chemin qui mène du hameau Riedbach au hameau Hohflüe. Monter ce chemin jusqu'au hameau Hohflüe. De là suivre le bisse Riederi en direction Sud jusqu'au Leidbach. Descendre le Leidbach jusqu'au chemin Biffig-Leidbach, suivre ce chemin jusqu'au hameau Biffig. De là descendre en ligne droite jusqu'au contour en épingle à cheveux (Plattenbruch Noti) de la route Eya-Biffig. Suivre cette route jusqu'au chemin Erl-Raaftgarten. Descendre ce chemin jusqu'au pont qui traverse la Saaservispe vers le hameau Raaftgarten. Suivre la Saaservispe jusqu'au point initial.

No 34 Schwarzwald – Eisten

De l'embouchure du bisse de Riederi dans le Leidbach, monter le bisse en passant par Lengfell (balisage) jusqu'au Simelihorn, pt. 3124. De là, en ligne directe et en direction du Sud-Ouest, descendre à la cabane des bergers sise au bord du chemin alpestre Gspon-Saas-Grund. Depuis cette cabane, en ligne directe, jusqu'à la cabane de l'alpage de Geitti. Descendre la Stapflawine jusqu'au sentier alpestre. Suivre le sentier alpestre jusqu'à la bifurcation du chemin qui mène

au hameau de Zer Matte. Descendre ce chemin en passant par Zer Matte jusqu'au bisse de Riederi. Suivre le bisse en direction du Nord jusqu'au Ahronbach, poursuivre en passant par Stellinu jusqu'à l'embouchure dans le Leidbach.

No 35 Brigifeld

De l'embouchure du Chessigraben (Restizug) dans la Saaservispe, monter la Saaservispe jusqu'au hameau Raaftgarten, de là suivre le alt Saastalweg qui mène à Falllowina. Monter la Falllowina jusqu'au pt. 2025 vers le chemin Tirbja-Hannig. Suivre ce chemin jusqu'au télésiège Bärge. Longer le télésiège jusqu'à la station de départ. De là suivre la route qui mène à Hohtschuggen. De Hohtschuggen, suivre le chemin balisé par Sattedegga jusqu'à la fenêtre de galerie à Chessigraben (Restizug). Descendre ce couloir jusqu'à la Saaservispe. Point initial.

No 36 Galgern

De l'ancien pont de l'Ahorn, en suivant la Saaservispe jusqu'à la Hüotlowina. Suivre la Hüotlowina en montant jusqu'à l'arête de Lägundu (là où la frontière du couloir n'est pas bien reconnaissable, suivre le balisage), poursuivre en passant par l'arête jusqu'au Seethorn. De là, en direction du Nord et en passant par le Distelhorn jusqu'au point balisé immédiatement au Sud du Wannehorn. Descendre le Stockgraben zum Eistbach. Suivre ce torrent jusqu'au chemin de Galgern-Tirbja. Suivre ce chemin jusqu'au hameau de Galgern (Unteri Galgera). Puis descendre le chemin en passant par Tirbelwang jusqu'à l'ancien pont de l'Ahorn, point initial.

No 37 Jäghorn

Du pont de la route de la vallée de Saas, suivre la route forestière Saas Balen-Grubenalp jusqu'au pont enjambant le Fellbach. Suivre le Fellbach (là où ses limites ne sont pas perceptibles, suivre le balisage) jusqu'à sa source. De là suivre le glacier en montant par la gauche jusqu'au Jegigrat. Puis suivre le Jegigrat jusqu'au Klettersteig. Du Klettersteig descendre par la paroi rocheuse jusqu'au chemin qui va de la cabane du Weissmies au Klettersteig. Longer ce chemin jusqu'au premier torrent. Descendre ce torrent jusqu'au Triftbach, puis descendre le Triftbach jusqu'à l'embouchure dans la Saaservispe. Suivre la Viège jusqu'au pont à Saas Balen.

No 38 Balfrin

De l'embouchure du Schweibbach dans la Saaservispe, remonter celle-ci jusqu'au Lammgrabu (limite communale). Monter ce couloir jusqu'à l'arête Sud du Lammhorn. De là, en ligne droite direction Nord-Ouest jusqu'à la source Ouest du Schweibbach. Descendre ce torrent jusqu'à l'embouchure dans la Saaservispa.

No 39 Senggfluh

Du pont de Leeni en longeant la Saaservispe, monter jusqu'à l'embouchure de la Feevispe. Monter la Feevispe jusqu'au Panoramabrücke. Puis, en direction du Nord, monter le chemin jusqu'à la poste de Saas Fee. De là, en suivant la route principale, descendre jusqu'à l'ancien chemin muletier. Monter ce chemin jusqu'au chemin alpestre Saas Fee-Grächen. Suivre ce chemin en direction du Nord jusqu'à la frontière communale Saas Fee-Saas Balen dans le piège à ours (point balisé). Puis, en suivant la frontière communale en direction du Sud-Ouest, monter jusqu'au mur chinois. Suivre ce mur en montant jusqu'au croisement avec le Steinwildpfad. Suivre le Steinwildpfad jusqu'à Gebidum, puis suivre ce chemin en descendant jusqu'au chemin pédestre de Saas Fee-Grächen. Suivre ce chemin pédestre jusqu'au Biderbach, descendre ce torrent jusqu'au pont à Bideralp. Puis suivre le chemin Bideralp-Üssere Wald en descendant jusqu'au hameau Üssere Wald. Suivre la route forestière jusqu'à la route principale Saas Grund-Saas Fee, descendre celle-ci immédiatement après le virage en épingle à cheveux jusqu'à Eggweg, descendre ce chemin jusqu'au Leenibrüche, point initial.

No 40 Allmagellerhorn

Du croisement du Erlebnisweg avec le chemin pédestre Saas Almagell-Almagelleralp suivre ce chemin pédestre en montant jusqu'à l'hôtel Almagelleralp, puis suivre ce chemin jusqu'au prochain chemin qui mène à la moraine du Rotblattglescher. Suivre ce chemin jusqu'à la moraine et continuer le long de la moraine en montant jusqu'au pt. 2798 en ligne droite jusqu'au Sonnigpass. De là monter par l'arête jusqu'au Sonnighorn. Du Sonnighorn suivre l'arête du Sonnig jusqu'à Kanzelti, pt. 3308. Puis en direction Ouest par le bord de la paroi rocheuse descendre jusqu'à Lengu Eggu (pierre marquée côté Nord Sattelweng) Descendre par Lennu Eggu jusqu'au chemin d'alpage. Descendre le chemin d'alpage jusqu'à Fleischbodu, puis suivre la route forestière jusqu'au Erlebnisweg. Suivre celui-ci jusqu'au chemin pédestre Saas Almagell-Almagelleralp.

N.B : Dans la région de Furggstalden/Chapf (entre le Furggbach, Allmagellerbach et en dessous de la réserve Alpweg, route forestière, Erlebnisweg), il est interdit de tirer après 9 heures et avant 16 heures.

No 41 Nollenhorn

De la route du Mattmark, suivre le petit torrent au Sud par le bord en montant jusqu'au Felsgrat qui mène au Mittelgrat. Monter le Felsgrat jusqu'au Mittelgrat, puis longer le Mittelgrat en direction Sud jusqu'à la Nollenlücke. De là en ligne droite en direction Ouest jusqu'à la source du Steiniguwängbachi, continuer ce petit torrent en descendant jusqu'au chemin pédestre, au barrage. Suivre ce chemin pédestre du côté droit de la couronne du barrage. De là, descendre en ligne droite jusqu'à la route du Mattmark. Puis suivre cette route jusqu'au point initial.

No 42 Rufiboden

De l'embouchure de la Saaservispe et de la Feevispe en ligne directe jusqu'au chemin qui mène de Zenlauinen au Grundberg. Monter ce chemin jusqu'au nouveau chemin Zenlauinen-Zum Moos. De ce chemin en direction Sud jusqu'au chemin qui mène au hameau zum Moos zur Rischutolla, monter ce chemin par le bord de la paroi rocheuse coté Nord de la Rischutolla. Monter par dessus cette paroi jusqu'à Weissflüe, puis suivre les balisages en direction Sud-Ouest jusqu'à Stelli. De là, descendre le Lehnbach jusqu'à l'embouchure dans la Saaservispe, puis suivre la Saaservispe en montant jusqu'au pont Zer Meiggeru. Suivre la route du Mattmark jusqu'au pont en dessous de Chrizegga. Suivre l'Allalinbach jusqu'à sa source principale, de là en ligne droite jusqu'à la Britanniahütte. Continuer le chemin jusqu'à la Felskinnstation, de là en ligne droite jusqu'à Längfluh, puis continuer en ligne droite jusqu'à la Mischabelhütte. De la Mischabelhütte, descendre le Falllawinengraben jusqu'au Triftbach, suivre le Triftbach en descendant jusqu'à la Feevispe. Monter la Feevispe jusqu'au premier croisement, suivre le torrent en direction Sud jusqu'au croisement avec le Gämsweg. Monter le Gämsweg jusqu'à la station du vieux télésiège Plattjen, de là suivre le chemin pédestre par la Gagalenalp jusqu'à la route de Wolfsgrüeba-Panoramabrücke. Suivre cette route jusqu'à la Panoramabrücke et longer la Feevispe jusqu'au point initial.

N.B : Dans cette réserve les chemins suivants peuvent être traversés avec le fusil déchargé : route de Saastal hameau Zum Moos, Edelgasse, chez Schönblick. Pour le transport de gibier, la réserve peut être traversée entre la route de Saastal et le chemin Zenlauinen-Zum Moos.

Pendant la chasse basse, la route cantonale entre le hameau Zum Moos et Zenlauinen fait office de limite de réserve.

Dans la région Plattjen (Feevispe Gämsweg chemin pédestre Plattjen-Saas Fee) il est interdit de tirer entre 9 heures et 16 heures.

No 43 Täschhütte

Du Rothbach à la hauteur du groupe de maisons de Täschalp, remonter celui-ci par les pts. 2539, 3223, 3481, 4118 jusqu'à l'Alphubel pt. 4206. Suivre l'arête par le Alphubeljoch au pt.

3762. Descendre l'arête au pt. 3510. Descendre en direction Ouest en suivant le Schreejundbächji dans le Mellichbach, suivre ce torrent jusqu'à la hauteur du groupe de maisons Ottafe. De là en direction Sud-Ouest jusqu'au chemin d'alpage et descendre celui-ci jusqu'à l'intersection du Rotbach. Point initial.

No 44 Sattle Oberrothorn

De la Mattervispe à la hauteur de Täschwang, monter le Täschwang jusqu'au Reisenweg. Suivre le chemin en direction Nord jusqu'au pt. 1700 (virage en épingle à cheveux). Descendre la route forestière jusqu'à Ägerte. Continuer en descendant le chemin d'alpage jusqu'au pont. Monter le Täschbach jusqu'au Mellibach. Puis remonter celui-ci jusqu'à Lichru (prise d'eau de la Grande-Dixence). Monter en direction Sud par le Längfluegrat jusqu'au Schwarzgrat pt. 3198. Suivre l'arête en direction Ouest par le Fluehorn jusqu'au pt. 3272. De là en direction Sud descendre le bord de la paroi rocheuse par le pt. 3085 jusqu'à l'intersection avec la piste de Rotweng. Descendre cette piste jusqu'à la station supérieure du télésiège du Patrularvensesselbahn. Descendre la Tufternpiste jusqu'au Europaweg. Suivre ce chemin direction Nord jusqu'au pt. 2311 et continuer de monter le bord de la paroi rocheuse jusqu'au pt. 2763. De là en direction Nord jusqu'au Wyss Gufär pt. 2647. Descendre l'Arbzug dans la Viège. Descendre celui-ci jusqu'au point initial.

No 45 Fluealp

De Fluehotel monter la piste de Fluealp jusqu'au bord du rocher au Rote Bodme, monter cette paroi rocheuse par le pt. 3085 jusqu'au Schwarzgrat pt. 3198. Suivre cette arête en direction Est par les pts 3186, 3160 jusqu'au pt. 3314, Pfulwe et pt. 4001 jusqu'au Rimpfischhorn. Puis en direction Sud jusqu'au pt. 3789. Descendre le bord du glacier droit par le pt. 3487 jusqu'au pt. 3009. De là en direction Sud par le glacier par le pt. 3387, Stockhornpass. De là en direction Ouest, suivre l'arête par les pts 3485, 3532, Stockhorn, jusqu'au Roten Nase, pt. 3251. Continuer en direction Nord en descendant par le pt. 2715 jusqu'au pt. 2483, prise d'eau de la Dixence. De là, remonter le chemin zum Fluehotel, point initial.

No 46 Gugla-Kelle

Du Riffelboden en direction de l'Est en suivant la route jusqu'à « Ze Seewjinen ». Poursuivre en direction du Sud-Est en remontant l'arête de Ritzen et en passant par le pt. 2968 jusqu'au Hohtälli, pt. 3286. Suivre l'arête en direction de l'Ouest jusqu'au Gornergrat, pt. 3135. Descendre du Gronergrat en suivant la voie ferrée de la GGB jusqu'au pt. 2358, Riffelboden, point initial.

No 47 Monte Rosa

En dessous de la cabane de Monte Rosa du côté Est du bord de la frontière du glacier jusqu'au Gornergletscher, de là en direction Sud du Gornergletscher, monter jusqu'au pt. 3341. De là par le pt. 3419 jusqu'au pt. 3360. De là descendre le bord du glacier jusqu'au point initial, en dessous de la cabane Monte Rosa.

No 48 Schwärzi

La région Schärze entre le Petit Pollux, le glacier de la frontière, le Gornergletscher, et le Schwärzegletscher.

No 49 Chli Triftji

La région de Chli Triftji entre le Schwärzegletscher et le Breithorngletscher.

No 50 Triftji

La région Triftji entre Triftjisattel, le Breithorngletscher, le Gornergletscher et le Triftjigletscher.

No 51 Trockener Steg

De la prise d'eau de la Grande-Dixence, monter le Gornerbach jusqu'à la langue du glacier du Gornergletscher, monter celui-ci jusqu'au Unteren Theodulgletscher ; de là monter le bord du glacier jusqu'au pt. 3201. De là en direction Nord par les pts 3128, 3112, 3108, 3030 jusqu'au pt. 3002. De là en direction Nord descendre jusqu'au lac (prise d'eau pour les canons à neige) et continuer en descendant le torrent par le pt. 2176 (Mürlini) jusqu'au pt. 2193, ensuite en direction Nord jusqu'à la prise d'eau de la Grande Dixence, point initial.

No 52 Hohweng-Hohbalmen

De la Triftbachbrücke sous l'hôtel Edelweiss, suivre en direction Sud-Ouest le bord de la paroi rocheuse jusqu'au Hubelzug. Remonter celui-ci jusqu'au pt. 2665 Höhenweg. Suivre ce chemin par Hohbalmen jusqu'au pt. 2546. Continuer en direction Sud jusqu'au pt. 2413 Arbenbach. Suivre ce torrent en descendant jusqu'au Hohwengbach. Monter ce torrent jusqu'au pt. 2402. Puis monter le chemin de la cabane Schönbiel jusqu'au balisage. Continuer en direction Nord en ligne droite par le Gemschspitz, pt. 3182, jusqu'au pt. 3209. Continuer en direction Est jusqu'au Hohwänggletscher, puis passer par le pt. 3337 au Äbihorn. Continuer de suivre l'arête par les pts 3568, 3672, 3713 Arbenhorn, 4063 Obergabelhorn, 3685, 3583, 3391 unter Gabelhorn, 3207, 2878, 2809 Hühnerchnubel. De là, suivre en direction Est par les pts 2799, 2656 jusqu'au Hohbalmweg. Descendre ce chemin jusqu'au Triftbach, puis descendre le Triftbach jusqu'au point initial.

No 53 Äschhorn-Triftchumme

Du Plathorn suivre l'arête en direction Sud par le pt. 3189. Continuer en direction Sud-Ouest jusqu'à l'intersection du Triftchummewasser avec le chemin de la cabane du Rothorn, puis suivre le balisage en direction Ouest jusqu'au Triftbach, puis monter le torrent par Vieliboden jusqu'au pt. 2488. Continuer en direction Ouest en suivant le bord de la moraine jusqu'au Triftgletscher pt. 2831. Monter le bord du glacier en direction Nord par Escheltschuggen pt. 3360 jusqu'au pt. 3786. Suivre l'arête en direction Est par Unter Äschhorn jusqu'au point initial. Plathorn 3345.

No 54 Mettelhorn

De l'embouchure du Mettelzug dans la Vispe, suivre la Vispe en remontant la vallée jusqu'au Lueggelbach, descendre ce torrent au pt. 2831, continuer en direction Ouest sur l'arête pt. 3189. Suivre l'arête par le Plathorn pt. 3345 jusqu'au Mettelhorn pt. 3406. Poursuivre en direction Ouest par le pt. 2971 jusqu'au pt. 2842. De là, descendre le Mettelzug jusqu'au point initial.

No 55 Schaliäbi

De l'embouchure du Schalibach dans la Vispe, suivre la Vispe en montant jusqu'au Horlowizug. Monter le Horlowizug jusqu'au Arigscheisweg, balisage. Monter le couloir marqué jusque sur l'arête. Suivre l'arête par Getschunghöhe pt. 2863 jusqu'au Mettelhorn pt. 3406. De là en direction Nord-Est par les pts 2788, 3418 jusqu'au col de Moming. Suivre l'arête jusqu'au Schalijoch pt. 3750. Descendre le bord droite du Schaligletscher par les pts 3477, 3225, jusqu'à la langue du glacier. Descendre le cours d'eau Sud jusqu'à la moraine du Hohliechtgletscher. Suivre celle-ci jusqu'au Schalibach. Descendre le Schalibach jusqu'au point initial.

No 56 Wisse Schijen

Entrée du chemin de la cabane du Weisshorn en dessus de la carrière, suivre le chemin en montant jusqu'au Schusslowizug, monter celui-ci jusqu'à Altstafel. Prendre le chemin en direction Sud par les pts 1962, 1970 Rötiboden, jusqu'au chottes Schaliberg. Suivre le Holiectweg jusqu'au Melchfluezug. Descendre celui-ci jusqu'au pt. 3368 Wissi Schije. Suivre

l'arête en direction Nord par les pts 3477, 3780 et 3450. Continuer en descendant le bord du glacier par les pts 3244 et 2625 jusqu'à la langue du glacier. De la langue du glacier en direction Nord jusqu'au Bisbach. Descendre celui-ci jusqu'au point initial.

No 57 Dom-Kinhorn

Dans le Birchbach à la hauteur de la croix, à l'entrée du chemin du Hagini, suivre par Hagini jusqu'à Bärnji. Monter en suivant la clôture jusqu'à la Neffs Hütte et jusqu'à la conduite d'eau Bärnji. Longer celle-ci en montant jusqu'à Heuspilwasserfuhre beim Tirli. Monter le chemin jusqu'à l'arête de Herbrigger, balisage. Suivre l'arête en direction Est par les pts 2638, 2691, 2905 et 3177 jusqu'au pt. 3553 sur le Dirrugrat. De là, en ligne droite par le Hoberggletscher et par les pts 3591 et 3530 jusqu'au Festigletscher. Descendre celui-ci jusqu'au pt. 3098. Suivre la langue du glacier jusqu'au pt. 3475. Continuer en direction Sud par le pt. 3353 jusqu'au Kinhorn, pt. 3750. Puis descendre en direction Ouest par les Leiterspitzen, descendre le Bretzug par le pt. 3100 jusqu'au pt. 1589. Continuer par la décharge en direction Nord par la courbe de niveau 1589 jusqu'à Z'Bärnjischgädi, de là descendre le chemin dans le Wilibach, remonter ce torrent jusqu'au Europaweg. Suivre ce chemin direction Nord sur le bord Sud de la décharge. Balisage. Suivre ce balisage en descendant dans le Dorfbach. Monter ce torrent par la bifurcation Nord de l'Europaweg. Suivre l'Europaweg jusqu'au Domweg. Descendre celui-ci jusqu'au croisement Kühbodmen. Par le Tripfflue, suivre le chemin qui mène au réservoir Kühbodmen. De là, suivre le bord en descendant direction Nord-Ouest jusqu'au Birchbach. Puis remonter le Birchbach jusqu'au point initial.

No 58 Hohbalmu-Guggini

De l'embouchure du Guggigraben dans la Matternvispe, monter la Vispe jusqu'au Felssturzbrücke. De là suivre le couloir jusqu'à Stollenzigji. Suivre le bord de la carrière en direction Ouest, monter par les points de mensuration sur le chemin Randa-Topali. Suivre ce chemin en sortant de la vallée jusqu'au Rosszigji. Continuer la « alten Guggini-Wasserfuhre » qui mène à Gugginalp. Par la Stehbalme (balisage) au pt. 2009.9. Suivre le bord de la paroi rocheuse en direction Nord par Altstafel, descendre direction Nord du Schwarz Port jusqu'au Altaer (balisage) dans le Guggigraben. Descendre ce couloir jusqu'à la Matternvispe point initial.

No 59 Tumigen

De l'embouchure du Tummigbach dans la Matternvispe, monter la Vispe jusqu'au pont vers la gare, suivre le Gugginalpweg en montant par Reckholder jusqu'au croisement des Wangzigji (Chrachen). Suivre cette courbe de niveau en direction Nord par les rochers jusqu'au pt. 1738 Egga. Continuer par Seelöübfaden suivant dans le Tumigbach. Descendre celui-ci jusqu'à la Vispe. Point initial.

No 60 Brunegghorn

A Blattäbi, à l'intersection des chemins Topali-Blatten/Schjilfgädi, suivre le chemin dans le Schilfgädi. Derrière les mayens, en direction Ouest, en direction du Oberschilfgädi jusqu'au réservoir d'eau (embouchure Twäre). De là, suivre l'ancien bisse en passant par Twäre jusque sur le Kastel. Poursuivre en montant le bisse du Kastel jusqu'au Tumigbach. A cette hauteur, en direction du Sud, suivre le Steinmann balisé (vieux chemin), jusqu'au nouveau chemin alpestre Topali-Randa. Suivre ce chemin en direction du Sud et passer par Holzzigji et Guggigraben jusqu'au couloir médian, au Sud de Stelli (balisage). Monter en suivant ce couloir jusqu'au pt. 3306. Suivre l'arête par le pt. 3590. En direction Nord par le pt. 3111 jusqu'au point du bord du glacier 3034. En direction Nord par le pt. 3182 jusqu'au pt. 3349. En direction Est par « die Chella » suivre le couloir en descendant par le Topaliweg, au Sud de Unnerbächji. Suivre ce chemin par Blattäbi jusqu'au point initial.

No 61 Nieschfäd

De la prise d'eau de Taalfluewasserfuhre, monter le Bielzug jusqu'à la bifurcation. Continuer en montant par l'arête du Murmeltierflie pt. 2658 jusqu'à l'Europaweg. Suivre celui-ci par le Sud jusqu'au pt. 2555. Descendre le couloir en direction Sud du Bruwald dans le Fallzug, descendre le Fallzug jusqu'au chemin Geistig – Trift – Taalflue ; suivre celui-ci jusqu'au point initial.

No 62 Grosser Graben

De l'intersection Grosser Graben avec le chemin pédestre Biffig- Taalflue, suivre le chemin pédestre Schalbetten – Mattsand en direction Nord jusqu'au pt. 1550. De là monter le « alten Holzschleif » jusqu'au Sulzbalma. Ensuite monter le long du balisage Sulzwang jusqu'au Mittelbergglücke. Suivre l'arête en direction Sud par les pt. 2797 et 3143 jusqu'au pt. 3178 Breithorn. De là en direction Est (balisage) descendre jusqu'à Arb. Descendre le chemin jusqu'à Medji par le Schleif jusqu'à «Z Jonanschbrunji » sans le Taalflueweg. Descendre ce chemin jusqu' au Grossen Graben. Point initial.

No 63 Grathorn

Du pont à Schalbetten, monter le Riedbach jusqu'au Bordierweg (pont). Suivre ce chemin jusqu'à Alpuchrachu. Monter le chemin d'Alpuchrachu par le grossen Stollen. Continuer ce chemin jusqu'à l'Europaweg. Monter celui-ci jusqu'à la bifurcation de l'arête. Descendre le chemin de l'arête jusqu'au chemin pédestre Mattsand – Schallbetten. Suivre la route forestière jusqu'au point initial.

No 64 Färchihorn

De la source du Riedbach à la hauteur de la moraine du Riedberg, pt. 2265, par le bord de Färichgrat, monter jusqu'à Färichhorn pt. 3292. Suivre l'arête en direction Sud-Est par Gässi pt. 3044, pt. 3696 Gross Bigerhorn, pt. 3594. Descendre sur le glacier en direction Ouest ; suivre le bord du glacier du Ried jusqu'au point initial.

No 65 Festi

Du pont du chemin des baraquements au bord du Jungbach, suivre le chemin en direction de Sparren jusqu'au Rotziggi. Monter le long du Rotziggi jusqu'au bisse du Sparren. Suivre ce dernier en descendant jusqu'au chemin du Jungtal (Stockjini). Suivre le chemin en remontant par Undri Tolä jusqu'au pt. 2115. De là, en direction du Sud en suivant le chemin par la Twäruadbalma jusqu'au Plattjituru. Au pied de la paroi rocheuse, continuer jusqu'à la fontaine des veaux, pt. 2230. De ce point, par dessus les grosses pierres jusque sur la Schofegga. Poursuivre en direction du Sud en longeant le balisage, à travers le Bockäbi, et en passant par la Bockflue, au pied de la Weissflue, en passant par le pt. 2160 dans le Titulzug, vers la paroi rocheuse du Tituls. Descendre à l'intérieur du couloir Titulzug jusqu'au Spissbach ; monter le Spissbach jusqu'au Wildäbifelsband, en dessus de l'embouchure Chaltwasser du Wasutälli. Suivre cette paroi rocheuse par le Wildäbi jusqu'au bord du Wildfad pt. 2185 (chemin Walkersmatt). Monter en longeant l'arête Sud du Wildäbi en passant par les pts 2592, 2676, 2849, 2970 jusqu'au pt. 3158, le chemin alpestre du Jungtal. Suivre ce chemin en passant par la Wasulicka, longer le bord droit du glacier, passer par le pt. 2900 jusqu'au lac de montagne, pt. 2768. De là, en direction du Nord-Est, au point le plus bas du bras droit du Jungbach (balisage). Descendre ce torrent jusqu'au point initial.

No 66 Twära

De l'embouchure du Embdbach dans la Matteredvispe, monter la Vispe jusqu'au Chalchenzug. Monter le Chalchenzug jusqu'au chemin Lerchji – Chalchen. Continuer à monter en direction Nord vers le Sunnubalma et le Schopjis jusqu'au Moosalpenhöhenweg, pont en bois. Suivre le chemin en direction Jungen jusqu'à l'écurie d'alpage. Monter le nouveau chemin Augstbord

par le pt. 2259 « zu den Obru Chalberläger » pt. 2445. Continuer en suivant le chemin de Bretterwand pt. 2703. Suivre l'arête en direction Nord-Est par le pt. 2723 jusqu'au pt. 2656.9 Twära. Descendre en direction Nord le bord de la paroi rocheuse (limite communale) jusqu'au Embdbach ; descendre celui-ci jusqu'au point initial.

No 67 Grächerwald

De l'intersection Eggeri – Hannigstrasse, monter cette route jusqu'à Härderaliftstasjon. Remonter la ligne du téléski jusqu'à la Staffelstrasse. La suivre en direction Nord jusqu'au téléski de Furggen. Remonter le tracé du nouveau téléski Furggen jusqu'à arête. Suivre ensuite l'arête par le Sud par les pts 2424, 2830, 2650, 3037 Seetalhorn jusqu'au chemin pédestre Seetal – Balfrin, descendre le chemin jusqu'au restaurant Seetalberg. Continuer la piste de Plattja en descendant dans le Rittigraben. Descendre celui-ci sur le Eggeri ; suivre la prise d'eau d'Eggeri jusqu'au point initial.

No 68 Witi Biela

De la route du Mattertal, monter la Haselrufina jusque contre les rochers. Du pied de ces rochers en direction Nord-Est, suivre le « Eschfad » jusqu'au Chellgraben. Monter celui-ci jusqu'au chemin Stalden – Hohtschuggen. Suivre ce chemin jusqu'au restaurant, pt. 1619. Suivre la route de campagne en direction Grächen jusqu'au Rehstein (balisage). De là redescendre le torrent (au Sud de Gobä) jusqu'au Trog, près du chemin pédestre Bina – Hohtschuggen. Suivre le chemin direction Nord dans le Lenibach, descendre celui-ci sur la route du Mattertal, sortir de la vallée par la route jusqu'au point initial.

No 69 Törbeltälli

De la route de la Moosalp, bifurcation Holz, suivre la route jusqu'au premier virage en épingle. De là, monter le sentier pédestre sous la Hohflue jusqu'à la route champêtre de Pletschen. Suivre cette route en passant par Bad jusqu'à l'alpage Pletschen (place de rebroussement). En ligne directe sur le tracé du chemin pédestre Jungen-Moosalp. Suivre ce chemin en direction du Sud jusqu'au pt. 2086. Monter le long de la frontière communale en passant par les pts 2623, 2877 jusqu'au Augstbordhorn, pt. 2972. Suivre l'arête en direction du Nord jusqu'au March (Violenhorn), pt. 2876. Poursuivre en direction de l'Est en passant par-dessus l'arête de la frontière communale Törbel-Bürchen jusqu'au téléski. Descendre le long du téléski jusqu'au balisage qui mène au Sud-Est vers les Alten Chäller. Suivre la route en passant par la Moosalp et descendre jusqu'au point initial.

No 70 Scheni Chumma-Gärwerwald

De l'intersection Löübbach avec Alter Suon, longer Alte Suon jusqu'au croisement avec le chemin qui mène à Gibidum. Monter ce chemin jusqu'à Gibidum, puis suivre l'arête par Hienergrätji jusqu'au pt. 2876 (March), suivre par l'arête la limite communale Bürchen – Törbel jusqu'à l'intersection du prolongement du skikift ; de là en ligne droite suivre le skilift en descendant jusqu'à l'intersection Alte Suon ; suivre l'Alte Suon jusqu'au point initial.

No 71 Tschorr

De l'alpage de Tschorr, suivre la lisière de la forêt en direction Sud-Ouest jusqu'à la route forestière. Suivre la route forestière qui mène à Obermatten jusqu'au Tennbachgraben. Descendre le Tennbachgraben jusqu'au balisage. Suivre les balisages en direction Est par Obers Tännholz et Reter jusqu'au chemin pédestre en direction Alpe Tschorr. Remonter le chemin jusqu'à Alpe Tschorr, point initial.

No 72 Brigerbad

De la route Viège-Baltschieder-Eggerberg en direction de l'Est la plaine du Rhône, y compris le canal, monter jusqu'à Chumma-Taleyia-Finnubach-Lalden-Brigerbad. Du village de Brigerbad monter en longeant l'ancien sentier de Mund jusqu'au BLS. Suivre la voie ferrée du

BLS jusqu'au Mundbach. Descendre ce torrent jusqu'à l'embouchure du Mundbach dans le Rhône. Suivre le Rhône en direction de l'Ouest jusqu'à l'intersection des routes Viège-Baltschieder-Eggerberg, point initial.

No 73 Hohgebirg

Du pont de la Rierflüe, en dessous de Geimen, en ligne directe jusqu'au Wysslowizug (balisage) ; suivre ce Lowizug en direction Nord jusqu'à l'intersection avec le chemin Belalp-Nessel ; suivre ce chemin jusqu'au pont du Bäll ; descendre le Kelchbach en passant par les hameaux de Halden, Ahron, Mehlbaum jusqu'au pont de la Rierflüe, en dessous de Geimen, point initial.

No 74 Aletsch-Nesthorn

De l'hôtel Belalp en direction du Nord en longeant le mur et la clôture électrique jusqu'au Sparrhorn. Puis, en direction de l'Ouest, passer par la chaîne de montagnes Hülsenhorn-Hohstock-Unterbächhorn-Nesthorn-Gredetschhörli jusqu'au Breithorn. Du Breithorn en direction du Nord-Est, passer par les Lonzhörner, Beichgrat, Schinhorn, Sattelhorn, Aletschhorn jusqu'au Dreieckhorn. De là, en direction du Sud, passer par le petit Dreieckhorn jusqu'au bivouac du Mittelaletsch. En partant du bivouac en direction du Sud, longer le glacier du Mittelaletsch jusqu'au grand glacier d'Aletsch. Suivre le bord du glacier jusqu'à l'embouchure du Triftbach. De là, suivre l'ancien chemin touristique, en passant devant la chapelle et par le Nilbach jusqu'à l'hôtel Belalp, point initial.

No 75 Bietschhorn

Pt. 1999 Reemistafel, suivre le Bietschbach jusqu'à la frontière du DFF Wilerhorn. Longer cette frontière jusqu'au Jegihorn, Gletscherhorn, Wilerhorn, suivre l'arête par le Wilerjoch, Schwarzhorn, Schafbärg, pt. 3240, et poursuivre en direction de l'Est jusqu'au pt. 3408, monter cette arête jusqu'au Bietschorn. De là, en direction du Nord, passer le pt. 3477, Baltschiederjoch, Aelwe Rigg, Breitlauhorn jusqu'au Breithorn, pt. 3785. Poursuivre en direction du Sud-Est en passant par le pt. 3659 Gredetschorli, 3646, puis en direction du Sud-Est par la Baltschiederlicke, Grübhorn, Strahlhorn, pt. 3200. Continuer en direction du Sud-Ouest, descendre l'arête en passant par les pts 2598, 2276 jusqu'à l'arête au pied du Stockhorn. Monter cette arête jusqu'au Stockhorn. Continuer l'arête en passant par les pts 3138, 3293 et 3532, poursuivre en direction du Sud en passant par le col du Tieregg jusqu'à la montée du Tieregghorn. De là, suivre l'arête en direction de l'Ouest et descendre jusqu'au pt. 1999, point initial.

No 76 Anen

De l'embouchure de l'Anenbach dans la Lonza, monter l'Anenbach jusqu'à la source la plus élevée. De là, en ligne directe et en passant par le glacier de Jegi, monter jusqu'au pt. 3337, Schmadrijoch. Puis passer par le Grosshorn jusqu'au Mittaghorn, point 3892. Suivre l'arête de l'Anen jusqu'à la Lötschenlücke. De là, descendre le long du bord Sud du Langgletscher jusqu'à la source de la Lonza (Gletschertor) et suivre la Lonza en descendant jusqu'à l'embouchure du Anenbach, point initial.

No 77 Tellispitzen

De l'embouchure de la Gisentella dans la Lonza dans le village de Blatten, suivre le torrent en montant jusqu'à l'embouchure du Hornbach dans la Gisentella en montant le Hornbach jusqu'à sa source et poursuivre en ligne droite en passant par le Tellingletscher jusqu'à Elwertätsch. De là, longer la frontière cantonale jusqu'au Petersgrat et poursuivre jusqu'au Tschingelhorn, pt. 3562, à la Wetterlücke, pt. 3174. De là, en ligne directe et en passant par le Inner Talgletsche, descendre jusqu'au pt. 2344. Descendre l'Innertalbach jusqu'à son embouchure dans la Lonza. Suivre la Lonza en descendant jusqu'à l'embouchure de la Gisentella, près du village de Blatten, point initial.

No 78 Niwen-Faldumalp

De l'embouchure du Meiggbach dans la Lonza, monter le Meiggbach jusqu'à sa source et poursuivre en direction du Nord-Ouest jusqu'au pt. 2585, Continuer en direction du Sud-Ouest jusqu'au Einig Alichji, pt. 2769.2 (Niwen). De là, en direction du Nord-Ouest jusqu'à la Faldumlücke, pt. 2602. Poursuivre en ligne droite jusqu'à la source du Faldumbach. Descendre ce torrent jusqu'à la Lonza. Continuer à descendre la Lonza jusqu'à l'embouchure du Meiggenbach, point initial.

No 79 Schwellwald

Depuis la Lonza, monter en suivant le couloir balisé en rouge Längi-Löiwinu jusqu'à Meigggweg. Longer ce chemin en direction du Nord-Est jusqu'à la bifurcation Innere Weide, descendre ce chemin jusqu'à Innere Weide, pt. 1566 jusqu'au pont de la Lonza, pt. 1191. Descendre la Lonza jusqu'à Längi Löiwinu Graben, point initial.

No 80 Dorben-Bodmen

Du virage Lyntsch à Inden, en direction Nord, jusqu'à l'embouchure du couloir de Dorben dans la Dala, de là en montant le couloir de Dorben suivre jusqu'au virage Boviri. De là suivre la route en direction Torrent jusqu'au croisement direction skilift Waldegg. Suivre cette route direction skilift Waldegg et continuer jusqu'au Leiterngraben. Descendre ce couloir jusqu'à la Dala. De là remonter la Dala jusqu'à l'embouchure du Bennongraben, puis remonter le Bennongraben jusqu'à l'alpage Larschy. De là, par la route d'alpage, suivre direction Inden jusqu'au Russengraben. Descendre le Russengraben jusqu'au Römerweg. De là suivre le Römerweg et l'ancienne ligne de chemin de fer jusqu'à l'entrée d'Inden. De là suivre la route cantonale direction Loèche jusqu'au virage Lyntsch, point initial.

No 82 Aminona

De l'intersection de la route de Mollens-Aminona avec le torrent de la Signèse, en remontant ce torrent jusqu'à l'intersection avec la route de Plumachit; puis en suivant cette route jusqu'à la jonction avec la route des mayens d'Aprili; de là, la route conduisant à l'alpage de Merdesson, pt. 1980 ; puis en suivant cette route jusqu'à la Tièche près du pt. 2057, ensuite par le sentier qui conduit à Loèche-les-Bains jusqu'à sa jonction avec le torrent de la Pojia, pt. 2091 ; en descendant ce torrent jusqu'à la route de Cordona – Venthône ; puis par cette route jusqu'à la Fortsey ; de là prendre le sentier pédestre, direction Aminona, jusqu'à l'intersection avec cette route cote 1413 ; de là en redescendant cette route jusqu'à la Signèse, point initial.

No 83 Cry-d'Err

De Cry-d'Err cote 2258 en suivant l'arête rocheuse Tsa-Bona jusqu'à l'intersection avec le téléphérique de la Plaine-Morte; en redescendant ce téléphérique jusqu'à la station supérieure du télésiège des Barmes; en descendant ce télésiège jusqu'au torrent de Boverèche; par ce torrent jusqu'à l'intersection avec la route de Courtavey; par cette route jusqu'au torrent descendant de Cry-d'Err; puis en remontant ce torrent jusqu'à Houlesse, pt. 1961; puis la lisière de la forêt; le Mont-Lachaux jusqu'à Cry-d'Err, point initial.

N.B : L'entraînement des chiens dans cette réserve est autorisé.

No 84 Lienne - Vatseret

Du lac de Zeuzier, pt. 1777, en direction Est par la route de Mondralèche, pt. 1984, en continuant sur l'Er de Lens, pt. 1948 ; puis jusqu'au torrent de l'Ertentse; cette rivière en descendant jusqu'à son intersection avec le chemin qui conduit du Pra-du-Taillour, pt. 1399, au Mayentset; ce chemin en descendant jusqu'à son intersection avec la route du Pas-de-l'Ours, pt. 1480 ; puis en suivant cette route jusqu'à sa jonction avec la route de Lens; cette route en descendant jusqu'à son intersection avec le torrent de Plan-Mayens; ce torrent, pt. 1161, en descendant jusqu'à la Lienne; cette rivière en descendant jusqu'à l'embouchure du torrent de

Croix; puis en remontant ce torrent et en bifurquant en direction Ouest vers la Chaux-de-Duex, jusqu'à son intersection avec le bisse de Sion; par ce bisse direction Nord-Est jusqu'à la route du Rawyl; par cette route en remontant au barrage de Zeuzier, point initial.

No 85 Les Audannes

Du Mont Pucel pt. 3176 en suivant le glacier jusqu'au pt. 2845, au col des eaux Froides pt. 2648 l'arête jusqu'au Rawilhorne pt. 2905, suivre l'arête par les pts 2583 – 2519 – 2560, puis ligne droite au Sex Rouge pt. 2884, la selle pt. 2709 – suivre pt. 2886 – 2988 Mont Pucel, point initial.

No 86 Le Châtelard

Du village de Lens, le chemin des Vires conduisant au hameau, jusqu'à son intersection avec le Grand-Bisse, pt. 1009, le bisse précité en remontant au pt. 1030, puis toujours en remontant ce bisse en direction Nord-Est jusqu'au chemin descendant sur Sarmona; en remontant ce chemin jusqu'au village de Lens, point initial.

No 87 Prabé - Anzère

De la station inférieure de la télécabine d'Anzère, pt. 1515, en suivant le bisse de Sion jusqu'à son intersection avec la route forestière, pt. 1214 ; puis par le sentier, pt. 1192, jusqu'à la chapelle, pt. 1294 ; en suivant la route forestière par le pt. 1343, jusqu'à la chapelle de Sainte-Marguerite, pt. 1109, de là en descendant par la décharge du bisse jusqu'à la route du Sanetsch ; par cette route jusqu'au Pont-du-Diable, pt. 905 ; puis en remontant la Morge jusqu'au point de la Nétage, ensuite par la route du Sanetsch jusqu'au virage, pt. 1590 ; puis en remontant l'arête et la paroi rocheuse, jusqu'à Crêta-Besse, pt. 2702 ; ensuite en direction Est, en descendant et en passant par le pt. 2345, selon balisage jusqu'au sentier ; de là par le sentier jusqu'à la Sionne, pt. 1675 (La Comba) ; puis en remontant la Sionne jusqu'au prochain torrent, en remontant celui-ci jusqu'au Chamossaire, pt. 2416.3 ; puis l'arête jusqu'à la station supérieure de la télécabine, pt. 2362, en descendant la ligne de la télécabine, jusqu'à la station inférieure, Anzère, pt. 1515, point initial.

No 88 Bois d'Ardon

Zone située entre la Lizerne, la voie CFF, la ligne de chemin de fer de la SEBA, puis le canal de Riddes jusqu'à la Lizerne, point initial.

No 89 Grand-Chavalard

Du col du Fénéstral en direction Nord-Est par le sentier passant par Grand-Pré, Lui d'Août, l'Etra jusqu'au virage de la route ; puis par celle-ci jusqu'à l'Erié ; ensuite en direction Ouest par le sentier de Sorgno et ensuite en direction Nord par celui du Fénéstral, point initial.

No 90 Dzeman - Collonges

Du pont sur le torrent de L'Aboyeux au-dessus de Collonges, en remontant ce torrent jusqu'à la jonction du sentier militaire des Lettes-Dessus ; par celui-ci jusqu'à Lui-Crève, pt. 2495, puis par l'arête à la pointe du Diabley, pt. 2469 ; en suivant l'arête jusqu'à la Pointe de Bésery ; de là en descendant l'arête balisée jusqu'au sentier de la Mereune ; en continuant ce sentier jusqu'à Plex, pt. 1262 ; puis par la route jusqu'au sommet du couloir de la mine ; en descendant ce couloir jusqu'au chemin qui mène à Collonges; de là en direction Nord en suivant ce chemin en lisière de forêt, jusqu'à la route du mont puis jusqu'au pont sur le torrent de l'Aboyeux, point initial.

No 91 Dorénaz

De la station inférieure du téléphérique de Dorénaz-Alesse, en suivant l'ancien chemin de Dorénaz à Alesse jusqu'à la cote 936 ; de là par le chemin du Rosel menant à Branson jusqu'à

l'arête rocheuse, balisée ; en descendant cette arête jusqu'à la route Dorénaz-Fully, puis cette route jusqu'à la station inférieure du téléphérique, point initial.

No 92 Soussillon

De la Navisence à l'intersection avec le couloir du Ricard ; en remontant ce dernier jusqu'à la route cantonale ; en direction Sud par cette route jusqu'au fond du Grand-Revers pt. 954 ; en remontant le dévaloir jusqu'à l'arête ; en direction Sud-Est par cette arête en passant par les pts 1982.7 et 2025 jusqu'à Illhorn (2716.5) ; puis direction Ouest par l'arête en passant par le pt. 2410, jusqu'au couloir à avalanches des Vernes ; en descendant celui-ci jusqu'à la route forestière de Ponchet, par cette route jusqu'à Pramarin ; en suivant la lisière de la forêt jusqu'au couloir des Barmes (point de balisage) ; en descendant ce couloir en passant par le pt. 1058 jusqu'à la Navisence ; en descendant cette rivière jusqu'au couloir du Ricard, point initial.

No 93 Termenno

De l'intersection de la route d'Anniviers avec le torrent de Fang, pt. 1087 ; en remontant ce dernier jusqu'à l'embouchure avec le torrent du Gozan ; par celui-ci jusqu'à la route cantonale, en aval du pt. 1855 ; par cette route en direction de St-Luc jusqu'au couloir du Colliou du Loton ; en redescendant celui-ci jusqu'à la route d'Anniviers, pt. 1108 ; par cette dernière jusqu'au torrent de Fang, point initial.

No 94 Chandolin

De l'intersection du télésiège de Chandolin avec le chemin de Sierre – Zinal, en remontant ce télésiège ; puis en ligne droite jusqu'à la Croix pt. 2580 ; le long de la limite de district jusqu'au Rothorn (2998) ; en direction Ouest par l'arête des Ombrintses en passant par le pt. 2632 ; puis, par le téléski de la forêt jusqu'à l'intersection avec la route forestière de Tignouza ; en direction Nord par celle-ci jusqu'à l'intersection avec la route forestière du Gozan pt. 2091 ; par cette dernière jusqu'au premier virage (2026), à l'intersection avec la route de servitude des remontées mécaniques ; par cette route jusqu'à l'intersection avec le chemin pédestre de Sierre – Zinal ; par ce chemin jusqu'à la ligne du télésiège de Chandolin, point initial.

No 95 Le Toûno

Du lac du Toûno, pt. 2659, par le chemin pédestre jusqu'à l'intersection avec celui du Toûno ; en remontant ce dernier jusqu'au sommet du Toûno, pt. 3017.6 ; en direction Nord-Est par l'arête jusqu'à la moraine ; par cette dernière et selon balisage jusqu'au couloir herbeux ; en remontant ce couloir jusqu'à l'arête du Meidzänd ; en direction Sud par cette arête en passant par le Gämshmart, pt. 2794, la Pointe de Tourtemagne 3080, jusqu'au Boudri pt. 3070,4 ; en direction Nord-Ouest par l'arête jusqu'au lac du Toûno, point initial.

No 96 Mission

De l'intersection de la route des Pralics avec le couloir à avalanches (Grand Colliou de Mission) ; en remontant ce couloir en passant par le pt. 1865 jusqu'au chemin pédestre de Sierre – Zinal (point de balisage) ; en direction Nord par ce chemin jusqu'à la route de l'hôtel Weisshorn pt. 2634 ; ensuite par le chemin pédestre des Fâches (2340) jusqu'au torrent ; en remontant ce torrent jusqu'au petit lac (marais) pt. 2472 ; et selon balisage jusqu'au col de Bella Vouarda pt. 2621 ; en redescendant le chemin pédestre jusqu'à la route de Tsahélet – Nava en amont du pt. 2539 ; en descendant cette route en passant par Bella Lé (2457) jusqu'au couloir balisé ; en descendant ce couloir jusqu'au torrent du Lagec ; par ce torrent jusqu'à l'intersection avec la route de Zau Zoura ; en redescendant la route de Nava jusqu'aux Touailles (1661) ; puis par la route jusqu'aux Pralics à l'intersection avec le couloir du Grand Colliou de Mission, point initial.

No 97 Mottec

De l'embouchure de la Navisence avec le torrent de la Cor ; en remontant ce torrent jusqu'au chemin pédestre de Sierre – Zinal ; en direction Sud par ce chemin jusqu'au torrent des Mijjonnettes – Barneuza (2203) ; en remontant ce torrent jusqu'à la hauteur de la Remointze (2519) point de balisage ; puis en direction Sud par l'arête jusqu'au pt. 2661 et selon balisage jusqu'à la cote 2891 ; ensuite direction Ouest, par l'arête et selon balisage jusqu'à l'intersection des chemins pédestres de Sierre – Zinal et de Lirec, pt. 2173 ; par ce dernier chemin en direction Sud jusqu'à l'alpage de Lirec, pt. 2172 ; en redescendant ce chemin jusqu'au sentier de Sierre – Zinal, pt. 2025 ; en descendant ce chemin jusqu'au torrent de Lirec et par ce torrent jusqu'à la Navisence ; en descendant cette rivière jusqu'au torrent de la Cor, point initial.

No 98 Zinal / Garde de Bordon

De l'embouchure du torrent du Vernec avec la Navizence ; en remontant cette rivière jusqu'à l'embouchure avec le torrent du Barmé ; en remontant ce torrent jusqu'à l'intersection avec le chemin pédestre du Roc de la Vache ; en descendant ce chemin, en passant par la Tsijière de la Valse (2388) jusqu'au pont d'Arpitetta (1908) ; en descendant la Navizence jusqu'à l'embouchure avec le torrent principal de La Lé ; en remontant ce torrent, en passant par le pont du Vichiesso, jusqu'au chemin pédestre de Sorebois/Petit-Mountet (premier) ; en direction de Sorebois par ce chemin jusqu'au pt. 2581 ; puis en ligne droite jusqu'à l'arête des Aiguilles de La Lé (3274) ; en direction Nord par cette arête et celle de Sorebois jusqu'au chemin pédestre de Moiry/Sorebois (2835) ; en redescendant ce chemin jusqu'à la gare d'arrivée du téléphérique de Sorebois ; en redescendant la ligne du téléphérique jusqu'à l'intersection avec le torrent du Vernec ; en descendant ce torrent jusqu'à la Navizence, point initial.

No 99 Moiry

Du petit lac (2349), en remontant le torrent balisé de la Fêta d'Août de Châteaupré jusqu'aux rochers ; en ligne droite jusqu'à l'arête et par cette dernière en passant par la cote 3089, jusqu'au Garde de Bordon (3310,4) ; en direction Sud par l'arête des Aiguilles de La Lé jusqu'au col du Pigne de La Lé (3141) ; en redescendant le bord Est du glacier de Moiry jusqu'au petit lac (2349), point initial.

No 100 Tsirouc

De l'embouchure de la Gouggra avec la Navizence ; en remontant cette dernière jusqu'au couloir du Vichic ; en remontant ce couloir en passant par le point 1719 et selon balisage jusqu'à la route de servitude des remontées mécaniques au Grand-Plan/Tsirouc ; en direction Sud par cette route jusqu'à l'arrivée de la télécabine de Sorebois ; puis en remontant le chemin pédestre de Sorebois/Moiry jusqu'au col de Sorebois (2835) ; en direction Sud par l'arête de Sorebois jusqu'en aval du pt. 3139 ; en descendant l'arête (direction Sud-Ouest) et selon balisage jusqu'au torrent de Pramartin ; en descendant ce torrent jusqu'à la route du barrage ; par cette route jusqu'au milieu du mur du barrage de Moiry ; en ligne droite jusqu'au pont sur la Gouggra (2111) ; en redescendant la route de Grimentz/Moiry, jusqu'à l'intersection avec le torrent du Lona ; en descendant ce torrent jusqu'à la Gouggra ; en descendant cette rivière jusqu'à la Navizence, point initial.

No 101 Grimentz

De l'embouchure du torrent de la Freinze avec la Gouggra ; en remontant cette rivière jusqu'à l'embouchure du torrent de Lona ; en remontant ce torrent jusqu'à la prise d'eau (2582), puis en suivant la route jusqu'au Basset de Lona (2792) ; en direction Sud par l'arête en passant par le Diablon (3053), jusqu'au Sasseneire pt. 3253.5 ; en direction Nord par l'arête en passant par le Pas de Lona (2787), jusqu'au Becs de Bosson (3149) ; en redescendant en ligne droite jusqu'au torrent de la Freinze ; en descendant ce torrent jusqu'à la piste de ski (2124) ; en descendant la piste jusqu'au torrent de la Freinze (réservoir) ; puis par le torrent de la Freinze jusqu'à la Gouggra, point initial.

No 102 Tsan

De Tsalet pt. 2249, en remontant le torrent de la Tsa jusqu'à sa source, ensuite jusqu'au Roc d'Orzival cote 2852,5 ; en direction Sud par l'arête en passant par le Roc de la Tsa pt. 2911 et cote 2828 jusqu'aux Becs de Bosson 3148,7 ; puis par l'arête en passant les Pointes de Tsavolire cotes 3026 et 2900, la Maya cote 2916 ; Becca-de-Lovegno pt. 2820,6 ; la Pointe de Masserey pt. 2841 ; puis en descendant en ligne droite jusqu'au petit lac cote 2468, par la Rèche jusqu'à l'intersection avec le chemin pédestre de l'Ar-du-Tsan cote 2377 ; par ce dernier jusqu'au Tsalet, point initial.

No 103 Orzival

De l'intersection de la route forestière du Partsé / l'Iretta avec le torrent de Mayoux ; en remontant ce dernier jusqu'au chemin pédestre des Tzoudires/Orzival ; en direction Nord par ce chemin jusqu'en aval de la cote 2156 ; puis selon balisage jusqu'à l'arête, par celle-ci en passant par les cotes 2503 et 2661 ; jusqu'au Roc d'Orzival 2852,6 ; ensuite par l'arête jusqu'à la Brinta cote 2660 ; en direction Nord-Est en passant par la cote 2620 et selon balisage jusqu'au couloir du Creux du Varneç ; en descendant ce couloir jusqu'à la route forestière des Mayens de Pinsec ; par cette route jusqu'à l'intersection avec celle du Partsé / l'Iretta ; par cette dernière jusqu'au torrent de Mayoux, point initial.

No 104 Vercorin

De l'embouchure du torrent des Pontis, par la Navizence jusqu'au fond du couloir du Creux du Varneç ; puis en remontant celui-ci jusqu'à la route Pinsec-Vercorin ; de là en suivant la route touristique jusqu'à Vercorin ; puis en descendant la ligne du téléphérique Vercorin-Chalais jusqu'à la route Chalais-Vercorin, en remontant celle-ci jusqu'à Brie-Dessus, pt. 975 ; ensuite en descendant la route de Brie jusqu'à Chippis à l'intersection avec la Navizence, en remontant cette rivière jusqu'à l'embouchure du torrent des Pontis, point initial.

No 105 Vallon de Réchy

Du hameau d'Itravers, par la route de Vercorin jusqu'à la Rèche, pt. 991, en remontant cette rivière jusqu'à l'intersection du ravin de la Sapina ; puis en remontant celui-ci jusqu'à la cabane du bisse, par la piste de ski jusqu'à l'intersection de la route de l'A-de-Bran, pt. 1798 ; puis par la route de Sigeroula jusqu'à l'intersection de la télécabine Vercorin – Crêt du Midi, pt. 1861 ; puis en remontant la ligne de la télécabine jusqu'au Crêt du Midi, pt. 2331.7 ; puis en suivant le sentier pédestre jusqu'à la Brinta, pt. 2660, ensuite en descendant la barre rocheuse, direction Ouest jusqu'au Tsan, pt. 2184, de là par le chemin pédestre jusqu'au col de Cou, pt. 2528 ; puis l'arête jusqu'au Mont Noble, pt. 2654, la Tour Bonvin, pt. 2444 ; puis en direction Nord jusqu'à l'alpage de Bouzerou, pt. 1712, selon balisage ; en descendant la route d'alpage en passant par les pts 1625 et 1589, jusqu'à l'intersection du chemin pédestre Bouzerou – Loye, par ce chemin jusqu'à l'intersection avec la route du Vallon de Réchy, en remontant cette route jusqu'à l'intersection de l'ancien chemin Bouzerou – Loye, par celui-ci jusqu'à Itravers, point initial.

No 106 Poutafontana

Du pont du Rhône à St-Léonard, en remontant par la route de la berge sur la rive droite du Rhône jusqu'au pont de Granges-Gare, puis en remonant la berge gauche du Rhône jusqu'au canal de Réchy, ensuite par la Rèche jusqu'à Réchy, en descendant la route principale jusqu'au pont du Rhône de St-Léonard, point initial.

No 107 Les Iles-Sion

De l'intersection du chemin longeant la rive droite de la Morge et l'autoroute, en longeant l'autoroute jusqu'à son intersection avec le Rhône en direction Est, de là en suivant la route de la berge droite du Rhône jusqu'au pont d'Aproz, du pont en direction Ouest en longeant le

Rhône (rive droite est en réserve) jusqu'à la hauteur du treillis, coté Ouest du domaine des Epines ; en suivant ce treillis jusqu'au canal Sion–Riddes (cf. réserve des Epines, Arrêté de protection), en traversant le pont puis en suivant la route goudronnée de la rive droite du canal Sion–Riddes jusqu'à son intersection avec le chemin de la rive droite de la Morge, en remontant ce dernier jusqu'au point initial.

No 108 Mase - Vernamiège - Vex

La Borgne à l'embouchure du torrent de la Manna, par cette rivière en remontant à l'embouchure du torrent qui rejoint la route d'Euseigne–Vex, pt. 944, par cette route en direction Nord jusqu'à la décharge communale de Vex ; puis en ligne droite en descendant jusqu'au virage de la route agricole du Château-de-la-Tour, cette route jusqu'à l'étable des moutons, ensuite en direction Nord-Est par la combe, jusqu'à la Borgne, par cette rivière en descendant jusqu'à l'embouchure du torrent de Fontany ; puis en remontant ce dernier jusqu'à la route Bramois–Mase, cette route jusqu'au village de Mase, de Mase en descendant le torrent de Mase jusqu'à la Manna, puis en descendant ce torrent jusqu'à la Borgne, point initial.

No 109 Preylet

De l'intersection de la route de Mase avec la Manna; le torrent précité en remontant par le pt. 1696; puis le sommet des mayens des Pras jusqu'à la route des alpages réunis de Mase; par cette route jusqu'au pt. 2091 (Arpettaz); puis par le sentier à la lisière supérieure de la forêt, balisage, jusqu'à Plan-Genevrec; de là en descendant le couloir; puis le torrent l'Evoua- Leiva jusqu'à la route de Mase, point initial.

No 110 Volovron

De l'intersection de la route d'Evolène et du torrent de Martemo, pt. 1380, en remontant ce torrent jusqu'à l'intersection avec le chemin de Volovron–Eison, pt. 1773, ce chemin en passant par les pts 1685, 1792.4 et 1685, jusqu'au Grand Torrent ; puis en remontant ce torrent jusqu'au pt. 2293, chemin de la montagne d'Eison, par ce chemin en direction Sud, balisage, jusqu'au pt. 2368, limite communale de St-Martin, en remontant par cette limite, en passant par la Tsa-de-Volovron, jusqu'à la Sasseneire, pt. 3253 ; puis en suivant l'arête et en passant par le col de Torrent, pt. 2916 ; puis l'arête direction Sud jusqu'au pt. 2986, de là en descendant en ligne droite à la source du torrent de Cotter, puis par ce torrent jusqu'à la route d'Evolène, par cette route jusqu'au point initial 1380.

No 111 Bréona

Le Grand-Cornier, pt. 3961.7, le col de la Dent-Blanche, pt. 3531; puis en direction du glacier de Ferpècle en passant par Rocs Rouges, pt. 3178, puis par le pt. 2965; le glacier des Mangettes, le glacier de Ferpècle ; puis en descendant le bord du glacier Nord-Ouest jusqu'à la source de la Borgne de Ferpècle, puis en descendant la Borgne jusqu'à la route de Ferpècle, en suivant cette route jusqu'au torrent de Mouri, en amont de Salay, ce torrent en remontant jusqu'à la lisière supérieure de la forêt, balisage, de cet endroit en suivant la lisière supérieure, en passant par le pt. 2209, jusqu'au hameau de Bréona, pt. 2197, puis en remontant en direction de Serra-Neire, pt. 2920 ; puis par la Couronne de Bréona, les Pointes des Mourtis, la Pointe de Bricola, jusqu'au Grand-Cornier, point initial.

No 112 Douves-Blanches

L'Aiguille-de-la-Tsa pt. 3668; l'arête Sud jusqu'au pt. 3641.5; de là l'arête des Douves-Blanches jusqu'au pt. 2336; le chemin de Plan-Bertol; ce chemin jusqu'à la Borgne, pt. 2089; par cette rivière jusqu'au pont traversant la Borgne, puis par le sentier pédestre jusqu'à de la cabane de la Tza ; puis en montant l'arête en passant par le pt. 2920, et ligne droite jusqu'au pt. 3512 de Tzalian, puis en suivant l'arête jusqu'au point initial 3668, Aiguille-de-la-Tsa.

No 113 Veisivi

La Petite-Dent-de-Veisivi, pt. 3183.6; puis l'arête descendant vers La Gouille, selon balisage; le couloir du rocher fendu et le chemin des communaux jusqu'au pont sur la Borgne d'Arolla ; puis en descendant celle-ci jusqu'à sa jonction avec la Borgne de Ferpècle; en remontant la Borgne de Ferpècle jusqu'au torrent de Tzené-de-Long; ce torrent jusqu'à l'arête de la Petite-Veisivi; en suivant celle-ci jusqu'au point initial.

No 114 Arolla

De la station d'Arolla, le téléski de Fontanesse jusqu'à son intersection avec le chemin du Pas de Chèvre, pt. 2540; ce chemin jusqu'au Pas de Chèvre, pt. 2855; puis les Monts-Rouges, les Aiguilles-Rouges, la Pointe-de-Vouasson, pt. 3489.7; le torrent de Merdesson en descendant jusqu'à Raz-d'Arbey; de là la lisière supérieure de la forêt, balisage, en suivant ce balisage jusqu'au torrent de Praz-Gras; ce torrent en descendant par la Monta, jusqu'à la Borgne, en remonant cette rivière jusqu'au torrent de Fontanesse à proximité d'Arolla, par ce torrent jusqu'au départ du téléski de Fontanesse, point initial.

No 115 La Louve

De l'intersection de la route d'Evolène et du torrent Martemo, pt. 1380; en descendant ce torrent jusqu'à la Borgne à l'embouchure du Merdesson, pt. 1277; de ce point en remontant par l'arête de Flanmayen jusqu'au départ de la route des mayens du Noyet-Vendes; en passant par Coterèche ; puis en suivant cette route jusqu'aux mayens précités, pt. 1798 ; puis par le sentier jusqu'au mayen de Gravelon, pt. 1815 ; ensuite en descendant le Grand Laventier jusqu'à la Borgne; par cette rivière jusqu'à l'embouchure du torrent de Praz-Jean, pt. 1055 ; puis jusqu'à la route d'Evolène, par cette route jusqu'au torrent Martemo, point initial.

No 116 Mandelon

De l'intersection du torrent de Bajin avec le bisse de l'Erneyaz, en suivant ce bisse, en passant par Léteygeon–les Terrasses ; puis la route jusqu'au torrent des Grangettes à Vouarmatta, en remontant ce torrent en passant par Merdesson, jusqu'au Scex-Pey, pt. 2369 ; de là, l'arête par la Pointe de Mandelon, pt. 2559, le Mont Rouge, pt. 2979, jusqu'au col du Mont Rouge ; puis en descendant le couloir Ouest qui donne naissance au torrent de Bajin, par ce torrent jusqu'à son intersection avec le bisse de l'Erneyaz, point initial.

No 117 Toueno-Hérémente

Du hameau de Pralong, par la route de la Dixence jusqu'à Mayentzet; le chemin d'Allèves jusqu'au premier lacet; puis en suivant le couloir, balisage, jusqu'au sentier de la Grande-Dixence à la limite supérieure de la forêt; ce sentier en direction Nord jusqu'à Plan-Trinzet; puis en descendant le torrent de Plan-Trinzet jusqu'à la route de la Dixence; cette route jusqu'au hameau de Pralong, point initial.

No 118 Le Scex

De l'intersection du torrent des Mayens avec la route de la Dixence, cette route en remontant jusqu'au torrent de Bataille, pt. 1472, par ce torrent jusqu'à la route d'Essertse, en suivant cette route jusqu'aux Vieux-Chalets ; puis en descendant le torrent des Mayens jusqu'à la route de la Dixence, point initial.

No 119 La Meina

De l'intersection de la Tsâche et de la route d'alpage Combire la Meina, en descendant la Tsâche (embranchement aval), jusqu'à la Printze, cette rivière jusqu'à la prise d'eau du bisse de Salins; de ce bisse jusqu'au torrent du Doussin; en remontant celui-ci et en passant par les pts 1419, 1722, 2134 jusqu'à l'intersection de la route supérieure de La Combire ; par cette route jusqu'à son intersection avec la Tsâche, point initial.

No 120 Alou - Siviez

De Siviez par le télésiège jusqu'au pt. 2234, puis par le chemin d'alpage jusqu'à la ligne montante du téléski du Plan-du-Fou; en remontant cette ligne jusqu'au pt. 2436 ; puis en suivant l'arête par les pts 2337, 2450 et 2463, jusqu'à la Dent de Nendaz; en redescendant l'arête Est, pt. 2388, balisage, jusqu'au torrent de l'Avalanche; par ce torrent jusqu'à la route forestière de "L'Aplanie" et par cette dernière jusqu'à la route principale de Siviez, cette route jusqu'au départ du télésiège de Siviez, point initial.

No 121 Cleuson

Du Métailler, pt. 3212.9, par l'arête en direction Sud, puis Ouest par l'arête de la Gouille; jusqu'au départ du torrent des Vatseneires, en descendant ce torrent (balisage) jusqu'au chemin de St-Laurent; par ce chemin jusqu'à son terminus, en passant par la cabane de St-Laurent ; puis par l'arête de la Grande Arpette, jusqu'au pt. 2944, et le col sis entre les deux Arpettes; de là par le balisage jusqu'à la Printze vers pt. 2273; puis en descendant cette rivière jusqu'à la gare des remontées mécaniques de Tortin, pt. 2045, puis par le chemin du Grand Toit de Tortin et le sentier de Prarion; en suivant la limite supérieure des forêts, par le pt. 2217, jusqu'au pt. 2246 (balisage); ensuite par le sentier du Creux du Mont-Gond jusqu'au chemin de Siviez et par celui-ci jusqu'au chemin de Tortin; par ce dernier jusqu'à la Printze, en descendant cette rivière jusqu'au torrent des Troutsés; par ce torrent jusqu'au bisse de Chervé, pt. 2254 , et en direction Sud par ce bisse jusqu'au pied de l'arête (balisage) du Clocher de Novelli; de là par cette arête en passant par les pts 2696, 2793, 3033 et 3088, jusqu'au Métailler, point initial.

No 122 Isérables

De la jonction des Fares de Chassoure et de Rosey au pt. 1059, en remontant la Fare de Rosey puis par le balisage, jusqu'aux Dents-Rousses ; en suivant l'arête, pt. 2576, jusqu'au pt. 2742 ; puis jusqu'au col de Chassoure, pt. 2739, en descendant le télésiège jusqu'à la station inférieure, de là en descendant la Fare de Chassoure (balisage aux Plans) ; jusqu'à l'intersection avec la Fare de Rosey, point initial.

No 123 Bec-des-Rosses

Du col de Gentianes en ligne droite jusqu'au Bec des Rosses, pt. 3222 ; puis par l'arête en passant par le pt. 3045; de là en descendant le grand dévaloir en direction Ouest jusqu'au chemin de la cabane Mont-Fort reliant le col Termin ; ce chemin en direction Nord-Ouest et Nord jusqu'à la route qui conduit au col des Gentianes, par cette route jusqu'au col des Gentianes, point initial.

No 124 Grenays - Rapoué

De l'intersection du chemin menant des Tsezès au Grenays et du torrent des Grenays, par le chemin jusqu'au Tsezès, de là en direction Nord-Ouest par la conduite EOS (balisage) jusqu'à son intersection avec le torrent de Lourtier, en remontant ce torrent jusqu'au chemin de Rapoué, en direction Sud par ce chemin jusqu'au pt. 2181 puis en descendant le torrent des Grenays jusqu'à son intersection avec le chemin des Tsezès, point initial.

No 125 Clambin

Du Châble par la ligne de la télécabine des Ruinettes jusqu'à l'intersection de la route la Tintaz-Clambin, par celle-ci jusqu'au départ du chemin de la Combe, par ce chemin en direction Sud, en passant par Plan Varsay jusqu'à la route des Mayens de Sarreyer, cette route jusqu'au virage des Ires à droite du pt. 1344, puis direction Sarreyer jusqu'à la première intersection de droite ; en descendant cette route jusqu'au Châtelard, pt. 1164, de là par le sentier des Vernays jusqu'au torrent de Montagnier, puis par ce dernier jusqu'à la Dranse ; en descendant cette rivière jusqu'au départ de la télécabine au Châble, point initial.

No 126 Plénadzeu

De l'embouchure du torrent de Versegères en remontant la Dranse de Bagnes jusqu'au pont à la sortie de Lourtier direction Fionnay, de ce pont direction Sud jusqu'à l'ancienne gare du téléphérique, puis en remontant le torrent du Pessot jusqu'au pt. 1635, de là en direction Ouest par le chemin pédestre du Pessot et le chemin du Tongne jusqu'aux écuries de Plénadzeu ; en remontant la route de la cabane de Brunet jusqu'au virage pt. 1617, puis en direction Ouest par la route forestière jusqu'à l'intersection avec le chemin carrossable menant à l'écurie du Posodiet, en descendant ce chemin jusqu'au chemin pédestre puis par celui-ci jusqu'à la route des mayens de Champsec ; en remontant cette route passant par le Poté jusqu'au Pont sur le torrent de Servay, en descendant ce torrent jusqu'au chemin pédestre puis par ce chemin par le pt. 1228 jusqu'au torrent de Versegères ; en descendant ce torrent jusqu'au point initial.

No 127 Servay

De l'intersection du torrent de Servay avec la route de Momin pt. 1653 en remontant ce torrent jusqu'au lac de Servay pt. 2062 ; de là par le chemin passant par le pt. 2091 jusqu'à la naissance du torrent au-dessous du pt. 2257 (balisage) ; en descendant ce torrent jusqu'au pt. 1794 puis en suivant le chemin jusqu'à la route de Momin, par cette route en direction Est, jusqu'au point initial.

No 128 Becca de Sery

De l'intersection de la Dyure de Sery et du sentier de la Maye, pt. 2026, par ce sentier en direction Nord-Est puis Sud-Est jusqu'au pt. 2140 puis par le sentier de gauche, jusqu'à la prise d'eau de Corbassière, puis en direction Sud en longeant le bord du glacier rive gauche, jusqu'au pt. 2761, de là en direction Sud-Ouest par le glacier des Follats jusqu'au pt. 3372, en redescendant l'arête par les pts 3101 et 2766, puis en direction Ouest pt. 2662, ensuite par le torrent de la Dyure de Sery pt. 2243 jusqu'au sentier de la Maye, point initial.

No 129 La Lia

Du couronnement du barrage de Mauvoisin, en suivant la rive gauche jusqu'au pt. 1997 du chemin d'alpage reliant la Lia à Chanrion ; de là en direction Sud en suivant le pied du rocher jusqu'au torrent de la Tsessette ; en remontant celui-ci jusqu'au glacier puis en suivant le bord Est du glacier jusqu'au pt. 3260.1 en suivant le bord du glacier en direction Nord-Ouest en passant par les pt. 2864 – 2893 – 2983 jusqu'au 3621, jusqu'au bord du glacier pt. 3700 Tournelon-Blanc, jusqu'au Bec de la Lia ; de là à une distance de 100 mètres du côté Nord-Ouest sous le sommet des Mulets de la Lia jusqu'au pt. 2416 ; de ce point en ligne droite par Pierre-à-Vire, le couronnement du barrage jusqu'à la rive gauche, point initial.

No 130 Pierre-Avoi

Du pont sur le Merdenson sis en amont de Cries, en remontant ce torrent jusqu'à la division des eaux, puis le grand dévaloir de gauche jusqu'au Bliziers, pt. 1994, en direction Est par le pt. 1973 jusqu'à la route de l'aqueduc, en remontant cette route jusqu'au réservoir de Saxon terminus, de là en descendant le torrent des Croix jusqu'à l'ancien Bisse de Saxon, puis en remontant celui-ci jusqu'au torrent de Vella, en remontant ce dernier jusqu'à Fond Gautier, puis par le balisage jusqu'au col de la Marline, pt. 2315; de ce col une ligne droite direction Sud jusqu'à la naissance du torrent ; puis en descendant celui-ci jusqu'au bisse du Levron ; de ce bisse en direction Sud-Ouest jusqu'au sentier en dessous du pt. 2035, puis en descendant le sentier jusqu'au chemin qui rejoint le Couvercle ; de celui-ci par l'arête de la forêt brûlée jusqu'au chemin agricole, puis 150 m par celui-ci et ensuite par celui des Planchamps de Cries jusqu'au pont sur le Merdenson, point initial.

No 131 Scex Rouge Charrat

Du col des Planches en descendant la route jusqu'à l'intersection de la route qui mène au Planard ; en suivant cette route forestière vers le bas jusqu'au virage au départ du chemin

pédestre ; de là en direction Est par le chemin pédestre qui rallie la route forestière Charrat-Sapinhaut ; par celle-ci jusqu'à L'Apleyeu ; de là en remontant le sentier en direction Sud-Ouest jusqu'à la route de la montagne de l'Aliou, pt. 1539 ; par cette route jusqu'à la jonction avec la route col du Tronc - Col des Planches ; puis par cette dernière jusqu'au col des Planches, point initial.

No 132 Mont-Brun

De l'embouchure du torrent du Merdenson, en remontant la Dranse de Bagnes jusqu'au pont des Vernays, puis par la route en direction du Châble jusqu'à son intersection avec le torrent de Bruson ; en remontant ce torrent jusqu'à son croisement avec le chemin des Barmes, celui-ci en remontant jusqu'à la Côt pt. 1690, en suivant ce chemin par la forêt des Fontaines jusqu'à la lisière, en suivant celle-ci direction Ouest jusqu'à la limite des communes de Bagnes-Orsières-Sembrancher, puis en direction Sud par l'arête puis la route jusqu'à l'écurie de Moay, de là par le sentier direction Sud jusqu'à la route des Planards ; en descendant le couloir direction Ouest jusqu'à la naissance du torrent, par ce torrent jusqu'à la route forestière, par cette route en direction Nord puis par le chemin, jusqu'au bisse ; en suivant le bisse jusqu'au torrent, de ce torrent par le sentier de la forêt des Crêtes jusqu'à l'intersection du chemin Chamaille Les Crêtes, de là jusqu'au torrent de Chamaille, puis jusqu'au couloir Nord par le balisage ; en remontant ce couloir jusqu'au chemin du Larzey (balisage) puis par le sentier jusqu'au bâtiment du Larzey, en suivant la route jusqu'au départ du sentier des Mayens du Mont-Brun ; en descendant le couloir balisé jusqu'à la route de la Côt, en remontant celle-ci sur 200 mètres puis par le couloir balisé en bleu jusqu'au grand tournant de la route forestière goudronnée pt. 1078 ; en descendant le dévaloir direction Nord jusqu'à la Dranse de Bagnes, en remontant la Dranse jusqu'à l'embouchure du torrent du Merdenson, point initial.

No 133 Médille

Du pont des Trappistes sur la route du Grand-St-Bernard pt. 694, en descendant la route du Grand-St-Bernard jusqu'à l'ancienne station inférieure du téléphérique de la carrière ; de là en remontant le sentier jusqu'à la route goudronnée, en suivant celle-ci jusqu'à l'intersection avec la route forestière Chemin-Vens, en suivant cette route direction Ouest jusqu'à la ligne à haute tension communale, en descendant celle-ci jusqu'à la route de Vens, en suivant la route jusqu'au virage puis environ 100 mètres après ce dernier en direction Sud en suivant la lisière de la forêt (balisage) jusqu'à la Médille par la lisière de la forêt (balisage) jusqu'au pt. 990, virage de la route de Vens, en remontant cette route jusqu'à l'épingle pt. 1024, de ce point direction Nord-Est, par le balisage jusqu'au couloir, en remontant celui-ci aboutissant au coin du pré de la Crevasse et de la forêt du Devin, en direction Sud-Est en suivant le bord supérieur des rochers jusqu'au couloir des Barmettes, en descendant ce couloir jusqu'à la route Sembrancher-Vens, en remontant celle-ci jusqu'au torrent séparant la forêt de la vigne, en descendant ce dernier jusqu'à la Dranse, en descendant cette rivière jusqu'au pont des Trappistes, point initial.

No 134 Le Fayi

Des trappistes, entrée du tunnel du chemin de fer Martigny-Orsières, en direction de Sembrancher jusqu'au pont enjambant la voie, de là en direction de l'arête du Pas de la Face, puis en suivant celle-ci par les pts 1235-1640 jusqu'à la Dent ; de ce point en direction Sud-Ouest (balisage) jusqu'au chemin du Clou ; en suivant ce chemin direction Nord-Ouest jusqu'au couloir pt. 1477, de ce point par le couloir jusqu'à l'entrée du tunnel des Trappistes, point initial.

No 135 Allèves - Tsapi

De la route du Grand-St-Bernard, pont en amont de Palasui, en montant le torrent de Palasui jusqu'au bisse de la Dreudze ; en suivant celui-ci en direction Sud puis en suivant le bisse de Saveneire direction Est, jusqu'au torrent droite d'Allève ; en remontant ce torrent puis le

sentier jusqu'à Boveyre d'en Haut ; de là (balisage en bleu) en remontant l'arête jusqu'au pt. 3214 par le Petit-Combin pt. 3663-3612-3573-2881 Les Six Rouges ; puis en direction Sud-Ouest jusqu'à la naissance du torrent de la Croix ; en descendant ce torrent et en passant au Nord de la chapelle N.D. de Lorette jusqu'à la route du Grand-St-Bernard, par cette dernière jusqu'au torrent de Palasui, point initial.

No 136 Bovine

De l'embouchure du torrent du Tiercelin dans la Dranse ; par cette dernière jusqu'au pont de la route cantonale, en amont de Bovernier ; ensuite par l'ancienne route cantonale jusqu'aux Valettes ; de là par la route de Champex jusqu'au café des Gorges ; puis par le Durnand jusqu'au sentier de Bovine ; par celui-ci passant par la cote 1987 jusqu'au balisage ; ensuite en direction Est (balisage) jusqu'au torrent du Tiercelin ; par celui-ci jusqu'à l'embouchure avec la Dranse, point initial.

No 137 Combe d'Orny

Du mayen de Plan Raveire, pt. 1236 en direction Sud par le sentier du tour du Mont-Blanc (balisage bleu) jusqu'au torrent du Dyuro ; en remontant ce torrent jusqu'au balisage bleu, puis par le couloir balisé rejoignant l'arête du Châtelet, de là en suivant l'arête jusqu'au sommet du Châtelet, pt. 2537.4, puis par l'arête des Chevrettes en direction Ouest jusqu'au chemin pédestre venant du vallon de Saleina et conduisant à la cabane d'Orny, jusqu'au pt. 2691 rejoignant le chemin pédestre cabane d'Orny-La Brea ; par ce chemin en direction Nord-Est jusqu'au chemin menant à la forêt Voutaz, en descendant celui-ci en direction Sud-Est, en passant par les pts 1319-1211-1236 rejoignant Plan Raveire, point initial.

No 138 Treutze-Bô

De l'intersection de la Dranse de Ferret avec le torrent de Treutze-Bô, en remontant ce torrent jusqu'au chemin pédestre puis par le sentier jusqu'à la Pointe de l'Ars ; de là par le balisage ; puis par l'arête de la moraine jusqu'au pt. 2714 puis par les points 2924-3024-3514-3508 Pt-Gd-Darray ; de là en direction Nord-Est par le pt. 3175 jusqu'au Col des Planereuses ; du col en suivant le bord Nord du glacier des Planereuses jusqu'à la naissance Nord du torrent de la Jurette, en descendant le torrent jusqu'à la Dranse de Ferret ; puis en remontant cette rivière jusqu'au torrent de Treutze-Bô, point initial.

No 139 Pointe des Grands

De la Pointe des Grands pt. 3101, en descendant l'arête jusqu'à la Croix des Berons, pt. 2902, de là par l'arête jusqu'au torrent, par celui-ci jusqu'au pont des Grands-Dessous, par le sentier jusqu'au pt. 1583, en remontant le sentier direction Nord-Est puis par le cours d'eau jusqu'au pied du glacier du Trient, en remontant le bord Ouest du glacier en passant par le pt. 2974 – 3177 – 3308 jusqu'au pt. 3440 Aiguille du Pissoir, puis l'arête frontière jusqu'à la Pointe des Grands, point initial.

No 140 Mont d'Ottan - Gueuroz - La Planaz

De l'usine électrique de Miéville en suivant la route cantonale jusqu'au départ de la route de Salvan, puis par la route communale direction Sud-Est jusqu'au bord des vignes, puis par le bord des vignes jusqu'au pt. 769 Sommet-des-Vignes, puis par le sentier du Laboureau, la route de l'Antenne, et le sentier de Gremou jusqu'au pt. 1469 ; de là en suivant l'arête jusqu'au pt. 1215, de là en suivant la crête rocheuse direction Sud-Ouest (Charavex) puis en suivant le sentier Le Revé en passant par le pt. 1429 puis le pt. 1845 jusqu'au pt. 1816 l'Arpille. De ce pt. par le sentier direction la Preisa jusqu'à son intersection avec le sentier menant à la Forclaz ; de là en direction Sud-Est en passant par le pt. 1968 jusqu'à la Forclaz, de là en direction de Trient jusqu'à l'ancienne route, puis par celle-ci jusqu'à la route principale, en descendant cette dernière jusqu'au pt. 1273 ; en suivant le Trient en passant par les pts 1214–927 puis la Tailla

jusqu'au départ du torrent des Moummaires (hauteur de Salvan); en remontant ce torrent jusqu'au chemin, en suivant celui-ci jusqu'à l'intersection de la route Salvan-Martigny ; en suivant cette route jusqu'au pont du Geuroz, de là en ligne droite jusqu'à la voie de chemin-de-fer Martigny-Châtelard, puis en direction Nord-Ouest jusqu'à la Traverse-Ersin (balisage), puis jusqu'à la Pissevache, puis en suivant le cours d'eau jusqu'à l'usine électrique point initial.

No 141 Scex-des-Granges - Luisin

Du pont de la Salanfe à Van d'en Bas, en suivant la route des Granges jusqu'à la route de la Digue, puis par cette route jusqu'à la bifurcation de la route Les Granges-Planajeur, en remontant cette route jusqu'à Planajeur, puis par la route de la Creusaz jusqu'au pt. 1504, de là par la route jusqu'à Emaney pt. 1856 ; puis en suivant le sentier pédestre jusqu'au col d'Emaney, puis par le sentier pédestre jusqu'au couronnement du barrage de Salanfe, par le couronnement direction Nord-Est jusqu'à la route reliant Salanfe au Vallon de Van, par cette route jusqu'au pont du camping de Van d'En Haut, de là en descendant la rive gauche du torrent de la Salanfe jusqu'au pont de Van d'En Bas, point initial.

No 142 Bel Oiseau

Du départ de la route des écuries de Barberine en suivant cette route jusqu'au torrent venant du Potu, en remontant ce torrent jusqu'au col du Bel Oiseau pt. 2560, de là en direction Sud en suivant l'arête jusqu'à Bel Oiseau pt. 2628, en descendant cette arête passant par le pt. 2442 et par la ravine (balisage) jusqu'au sentier pédestre, en suivant celui-ci en direction Ouest jusqu'au point initial.

No 144 Vérossaz

Du pont sur le torrent du Mauvoisin, pt. 1045, direction Nord-Est sur 345 mètres jusqu'à la route forestière, de là en descendant par cette route jusqu'à la Daille, puis prendre le chemin pédestre direction Nord-Est pour les Aussays, puis après 300 mètres prendre le chemin pédestre direction Est pour les Bassays. De là par le chemin pédestre direction Est jusqu'au premier pont sur le torrent du Mauvoisin à l'entrée du hameau des Cases ; traverser ce pont en direction Sud et prendre le sentier pédestre qui remonte en direction des Prés, pt. 1013, puis jusqu'au bout de la route goudronnée et ensuite en descendant le sentier pédestre menant à Vérossaz, direction Ouest jusqu'au pt. 907, remonter le torrent jusqu'au pont, point initial.

No 145 Valerette

De la Dent de Valerette pt. 2058.9 en direction Nord-Est par l'arête délimitant les communes jusqu'aux Jeurs pt. 1548, puis jusqu'aux Plans pt. 1406, de là par la route forestière direction Sud jusqu'au Chalet à Bagne, de là par le sentier pédestre jusqu'au chalet de la Crête des Jeurs, de là direction Sud par le sentier pédestre jusqu'au torrent du Cleusy, en remontant celui-ci direction Nord-Ouest jusqu'à la Pointe de l'Erse, pt. 2032, puis par l'arête jusqu'au point initial.

No 146 Dents-du-Midi

Des Dents-du-Midi pt. 3164 en descendant l'arête de Soi jusqu'au Signal de Soi pt. 2054, puis en suivant l'arête par le chalet de Soi d'en Haut jusqu'à l'intersection du Nouveau chemin pédestre, en suivant celui-ci jusqu'à la deuxième intersection de la route de Soi, par cette dernière en direction Sud-Est Sud jusqu'au virage en épingle, de ce virage en descendant le chemin jusqu'à la jonction des torrents de la Cha et de Soi, en descendant le torrent de Soi jusqu'à la route de Soi, en descendant cette route jusqu'à la route des Rives pt. 1225 puis jusqu'au torrent de Crêtes en remontant ce torrent jusqu'au couloir balisé, par ce couloir jusqu'au chemin pédestre (Tour des Dents-du-Midi) en suivant ce chemin passant par le Magédo pt.1848, direction Est, jusqu'au torrent de la Tille (Valère), en descendant ce torrent jusqu'à la route de la Pale pt. 1495 en suivant cette route jusqu'au torrent du Crétian, en remontrant celui-ci jusqu'au chemin forestier pt. 1560, en suivant ce chemin jusqu'à l'épingle

de la route de Chindonne pt. 1536, en redescendant cette route jusqu'au départ de la route du Milieu pt. 1465, par cette route direction Ouest, jusqu'à Les Jeurs pt. 1548, de là par l'arête faisant limite communale par la Dent de Valerette, la Pointe de l'Erse, la Dent de Valère, la Cime de l'Est, la Forteresse point initial 3164.

No 147 Champéry

Du pt. 1215 sur le torrent de Barme, en remontant la route direction Sud-Ouest jusqu'au départ du chemin forestier Champ de Barme, en remontant ce chemin puis le sentier jusqu'au pt. 1550, de ce point par le chemin du Signal de Bonavau puis par l'arête en passant par le pt. 1893 jusqu'à la Dent de Bonavau, puis en suivant l'arête direction Sud-Ouest jusqu'à la Dent de Barme ; de là par l'arête frontière jusqu'au pt. 2713 Pointe Bourdillon, en descendant l'arête direction Nord puis Nord-Est jusqu'à la naissance du torrent, en suivant celui-ci jusqu'au torrent de Barme, en remontant ce torrent puis le premier embranchement jusqu'au chemin conduisant au pt. 1816, de ce point par le sentier direction Nord jusqu'au Boutiers ; de là en direction Est jusqu'au pt. 1427, en suivant la route jusqu'au point initial 1215.

No 148 Savolaine - Morgins

Du départ du télésiège de la Foilleuse à Morgins, par la route cantonale jusqu'à l'intersection de la route forestière Morgins-Troistorrents, par cette route jusqu'à l'intersection de la route conduisant à La Chaux en passant par Le Jorat, jusqu'au télésiège de La Chaux ; en remontant le télésiège jusqu'à la station supérieure ; de là en direction Nord-Est, jusqu'au sommet du télésiège de la Foilleuse ; en descendant celui-ci jusqu'à Morgins station inférieure, point initial.

No 149 Bellevue

De la Pointe de Bellevue pt. 2041, par l'arête des Scex de la Vire jusqu'au chemin conduisant à Pierre à Buis, en passant par le pt. 1191, en suivant ce chemin jusqu'à la route goudronnée Muraz-Draversaz ; en descendant cette route direction Sud jusqu'à la bifurcation de la route forestière conduisant à L'Essert, en suivant cette route jusqu'au torrent « Le Pessot », en remontant celui-ci passant à l'Ouest des Cavoues jusqu'à la naissance dudit torrent, puis par balisage jusqu'à l'arête ; en suivant cette arête direction Nord-Ouest jusqu'à la Pointe de Bellevue 2041, point initial.

No 150 Tour de Don

De la Tour de Don pt. 1998, en suivant l'arête en direction Nord-Est passant par le pt. 1770 jusqu'à la route forestière Eusin-Draversaz ; en suivant cette route direction Sud-Est jusqu'à l'arête de Crête, en remontant cette arête par le sentier balisé en direction de la Porte d'Onne jusqu'à l'arête, en suivant celle-ci en direction Nord-Ouest jusqu'à la Tour de Don, point initial.

No 151 Les Tourbières

De l'intersection de la route Vionnaz - Aigle à l'intérieur du village de Vionnaz, jusqu'au canal Stockalper ; en remontant ce canal par la rive gauche jusqu'au canal « Fossé des Talons », situé au Nord de la route Châble-Croix - Illarsaz, en remontant celui-ci jusqu'à la route cantonale, puis suivant cette route jusqu'à Vionnaz, point initial.

No 152 Les Barges

De l'intersection de la route principale Aigle – Vionnaz et de la voie de chemin de fer, en suivant la voie direction Léman jusqu'à la gare de Vouvry, de là en suivant la route du bas du talus du Rhône jusqu'à Les Levaux, de là en longeant la route de la berge du Rhône jusqu'à l'intersection de la route Aigle – Vionnaz, en suivant cette route jusqu'au point initial.

No 153 Plenay

De l'usine électrique de Vouvry jusqu'au départ du sentier Vouvry - Chamossin, par ce sentier jusqu'à Chamossin, de là en direction Ouest jusqu'à l'arête ; en suivant celle-ci direction Sud-Ouest passant par le pt. 1524 jusqu'à la cote 1695 Le Planellet ; en descendant le torrent jusqu'au chemin forestier, par ce chemin jusqu'au pont sur le torrent du Fosseau à Mimbran, en descendant ce torrent jusqu'à l'usine électrique de Vouvry , point initial.

No 154 La Suche

Du torrent du Tové, intersection avec la route cantonale aux Evouettes, en suivant celle-ci en direction de la Porte du Scex jusqu'au chemin conduisant à l'oléoduc, puis par ce dernier jusqu'à la route de Chavalon, de là en direction Nord jusqu'à la sortie de l'usine de Chavalon puis par le balisage direction Ouest passant par le pt. 833 et au Nord du pt. 1242 par le sommet des rochers jusqu'au pt. 1541 limite des communes de Vouvry - Port-Valais (La Suche) ; en descendant cette limite (balisage) jusqu'au chemin forestier Saveur-Chavalon ; en suivant ce chemin direction Nord-Ouest jusqu'au pt. 1030, naissance du torrent du Tové, en descendant ce torrent jusqu'à l'intersection avec la route cantonale aux Evouettes, point initial.

No 155 Tanay

Du col de Tanay en suivant la route direction Ouest jusqu'à l'intersection du chemin menant à la Cheseule, par ce chemin jusqu'à l'arête (balisage); en suivant l'arête jusqu'au point 2206, de ce point en direction Nord-Ouest (balisage) jusqu'au pont sur le torrent descendant au lac de Tanay, puis en remontant la route direction Ouest jusqu'à la jonction avec le chemin de la Combe ; puis en direction Nord en remontant le chemin du chalet de la Combe et en ligne droite jusqu'aux Jumelles pt. 2216 ; de ce point par la limite des communes Vouvry - St-Gingolph (balisage), en passant par le pt. 2044 jusqu'au Grammont 2171.8 ; en suivant la direction Sud-Est, par l'arête d'Alamon pt. 1900 ; en continuant en direction Est par la limite communale Vouvry - Port-Valais puis le sentier direction Sud jusqu'au lac de Tanay ; de là en ligne droite jusqu'à Tâche (balisage) pt. 1693 et par l'arête direction Ouest jusqu'au col de Tanay (balisage), point initial.

No 156 Chaumény

Du Grammont pt. 2171.8 par l'arête en direction Ouest jusqu'au Tombeau des Allemands ; de là en direction Nord-Est au bas des rochers, jusqu'à l'arête de Frête ; en descendant celle-ci au Sud de Frête jusqu'au sentier de la Chaumény ; en suivant ce sentier jusqu'à la ravine ; en descendant ce couloir (balisage) jusqu'à la nouvelle route forestière et par celle-ci jusqu'au couloir après la limite communale de Port-Valais (balisage), en remontant ce couloir jusqu'à la Croix de La Lé pt. 1873, puis par l'arête en direction Sud-Ouest passant par le pt. 1993, jusqu'au Grammont, point initial.

No 157 La Praille

Du pt. 376, par la route de la gouille de la Praille direction Sud, jusqu'à l'Epine pt. 375, puis direction Pré de la Grise jusqu'au pont sur le canal Stockalper, en descendant ce canal par la rive gauche, jusqu'au pt. 374, puis par la route direction Nord-Est jusqu'au point initial 376.

III b) Districts francs cantonaux mixtesMixte No 1 Blasen – Breitwald –Cheer

De l'embouchure du Cheerbach dans le Rhône, remonter le Rhône jusqu'à l'embouchure du Löuenebach (balisage) puis en remontant le Löuenebach jusqu'à l'intersection avec le chemin pédestre pt. 1872 (balisage), suivre le chemin pédestre en direction Ouest jusqu'au Cheerbach, descendre le Cheerbach jusqu'au Rhône, point initial.

N.B : Fermé pendant la chasse au brocard.

Mixte No 2 Obergestler Grimsel

De l'embouchure du Milibach dans le Rhône, remonter le Milibach jusqu'au pt. 2090 (Guferli), suivre la route de l'alpage en direction Est par Unnerbodme pt. 2188 et continuer en descendant jusqu'au point d'intersection du Jostbach, descendre le Jostbach jusqu'au Rhône, puis descendre le Rhône jusqu'au point initial Milibach.

N.B : Fermé pendant la chasse au brocard.

Mixte No 3 Bergwald – Geschinen

Du point d'intersection de la route de la Furka jusqu'au Geschinerbach, remonter le Geschinerbach jusqu'au Trützisee et continuer jusqu'au col du Trützi pt. 2828, suivre la limite cantonale en direction Est jusqu'au Geschinerstock pt. 2856, suivre la limite communale en descendant par les pts 2766, 2691, 2515 et 2364 Straalenloch, pt. 2140 et pt. 1967 jusqu'au Gommerhöhenweg (balisage), suivre le chemin en direction Est menant au Niderbach, redescendre ce torrent jusqu'à la route de la Furka et longer cette route en direction Ouest jusqu'au point initial Geschinerbach.

N.B : Fermé pendant la chasse au brocard.

Mixte No 4 Hohbach – Merezenbach

De l'embouchure du Löuwibach dans le Rhône, remonter le Rhône jusqu'au Merezenbach, remonter ce torrent jusqu'à la prise d'eau à Chäller pt. 1842, suivre la route de l'alpage en direction Ouest en descendant jusqu'au croisement Hohbach pt. 1775, remonter la route d'alpage jusqu'au pont du Löuwibach, descendre ce torrent jusqu'au Rhône, point initial.

N.B : Fermé durant toute la chasse du brocard.

Mixte No 5 Bächital – Münstigertal

Reckingen – Münster : entre Bächital et Münstigertal en dessus du Gommer Höhenweg.

N.B : Tout le gibier à plume est protégé.

Mixte No 6 Ritzingen Laub – Diepiwald

De l'embouchure du Ritzibach dans Rhône, remonter le Rhône jusqu'à la hauteur de Chalcherigraben (balisage), remonter le Chalcherigraben jusqu'au marquage de réserve ; à cette hauteur, suivre le balisage jusqu'au contour en épingle à cheveux du chemin d'alpage, descendre ce chemin jusqu'au croisement, puis remonter le chemin d'alpage jusqu'au Ritzibach, descendre ce torrent jusqu'au Rhône, point initial.

N.B : Fermé pendant la chasse au brocard.

Mixte No 7 Bellwald

Du point d'intersection entre le télésiège Bellwald-Richinen-Steibenkreuz et la route d'alpage, remonter le télésiège jusqu'à Steibenkreuz. De là suivre le chemin pédestre par le pt. 2499 Furggulti sur le Risihorn. De là en ligne droite jusqu'au Gletscherblick. Descendre ce chemin pédestre jusqu'au croisement (Wasser von Rinnerhitta), descendre ce torrent jusqu'à Schranni. De là suivre le chemin pédestre supérieur jusqu'à l'intersection avec la route d'alpage. Descendre cette route jusqu'à l'intersection avec le télésiège. Point initial.

N.B : Tout le gibier à plume est protégé.

Mixte No 8 Lax

Du pont de la route cantonale au-dessus du Alte Bach, remonter le Alte Bach jusqu'au chemin pédestre zum Holz, suivre ce chemin pédestre en direction Ouest jusqu'au Brunnengraben (balisage), remonter le Brunnengraben jusqu'au balisage, de là suivre en direction Ouest les balisages jusqu'à la cabane (Hinner-Läch) menant à Stichstrasse. Longer cette route en direction Ouest jusqu'au croisement avec la route d'alpage. Puis suivre la Stichtrasse en

direction Ouest jusqu'au point d'intersection avec le Deischbach. Descendre le Desichbach jusqu'à la route cantonale et remonter la route cantonale jusqu'au pont Alte Bach, point initial.

N.B : La chasse au lièvre est interdite.

Mixte No 9 Belap-Bodmen

Du pont à Bäll pt. 1968, remonter le chemin pédestre Belalp-Nessel jusqu'au croisement avec la Nessjeri, revenir de la Nessjeri jusqu'au-dessus du pont mentionné et de là en ligne droite en descendant jusqu'au pont, point initial.

N.B : Tout le gibier à plume est protégé.

Mixte No 10 Mattmark

De la couronne du barrage du Mattmark suivre la réserve n°37 (Nollenhorn) en direction Sud jusqu'à Nollenlücke, continuer en direction Sud par l'arête du Stellihorn, ensuite suivre l'arête en direction Est par le Jazzihorn jusqu'à la Jazzilücke. Suivre la frontière nationale par le Ofentalpass, Spechthorn, Jodenhorn, jusqu'au col du Monte Moro. De là suivre le chemin pédestre en descendant sur Distelalp ; ensuite suivre la rive droite du lac jusqu'au point initial.

N.B : Tout le gibier à plume est protégé.

Mixte No 11 Tufteren

De la Vispa suivre le Arzbzug en montant jusqu'au pt. 2647, Wyss Gufer et continuer en direction Sud jusqu'au pt. 2763. Descendre l'arête du rocher jusqu'au pt. 2311, Europaweg. Suivre celui-ci en direction Sud jusqu'à la piste Tufter et suivre cette piste jusqu'à Blauherd. Suivre le télésiège jusqu'à Sunnegga et continuer l'arête en descendant par Furggegga et Schlüecht jusqu'à la conduite de la Riedwasser. Suivre celui-ci en direction Nord jusqu'au Riedweg et suivre le Riedweg jusqu'à la piste Rio. Descendre la piste Rio jusqu'à la Teifenmatten et continuer jusqu'au Gibelstafelti ; de là en descendant le torrent direction Ouest jusqu'à la Riedstrasse (restaurant Olympai Stübli). Monter la Riedstrasse jusqu'au Leimragraben. Descendre ce couloir jusqu'à la Vispe. Suivre la Vispe en descendant jusqu'à Arzbzug, point initial.

N.B : Fermé durant la chasse au brocard.

Mixte No 12 Riffelberg – Hermetje

De l'embouchure du Findelbach dans la Gornera, monter le Findelbach jusqu'au pont du GGB. Suivre la voie de chemin de fer jusqu'à la station de Findelbach et de là suivre le chemin en montant par Vordru Wälder jusqu'à la station de Riffelalp. De là suivre le chemin en direction Sud jusqu'à la chapelle de Riffelalp et continuer jusqu'au Schweigmattenbach. Monter ce torrent jusqu'à la galerie sur le Riffelbord. Suivre la voie de chemin de fer jusqu'au Riffelberg et de là suivre le chemin pédestre jusqu'au Gagenhaupt pt. 2564. De là descendre jusqu'à Gornergletscherzunge. Descendre la Gornera jusqu'à la prise d'eau de la Grande Dixence et remonter l'arête en direction Nord par les pts 2139 et 2676. De là remonter le torrent jusqu'au lac et continuer jusqu'au pt. 3002. De là suivre le bord du glacier jusqu'au pt. 2864 et continuer l'arête jusqu'à Hirli. De là descendre jusqu'au lac au pt. 2530 et descendre le Teifbach jusqu'au Zmuttbach. Descendre le Zmuttbach jusqu'à la hauteur du pylône du téléphérique de Grande-Dixence en dessous de Aroflüe. Monter en ligne droite par Ober Bielti sur la route de Zmutt. Suivre cette route par Furi jusqu'à Gornera. De Gornera descendre jusqu'à l'embouchure du Findelbach point initial.

N.B : Fermé durant la chasse au brocard.

Mixte No 13 Erholungsraum Visp

De la Landbrücke à Viège le Bärjweg jusqu'à Chatzohüs. De là par dessus la Vispe jusqu'au Staldbach et retourner par la ligne de chemin de fer MGB jusqu'à la Landbrücke.

N.B : Tout le gibier d'eau et à plume est protégé.

Mixte No 14 Turtig-Mutt

De l'embouchure du Laubbach dans le Grossgrundkanal, monter le Grossgrundkanal qui mène à la route de St. German. De là suivre en direction Sud la pente de montagne et la limite inférieure de cette pente, en suivant jusqu'à Laubbach et descendre celui-ci jusqu'au Grossgrundkanal.

N.B : Tout le gibier d'eau et à plume est protégé.

Mixte No 15 Galdi Niedergesteln

De l'embouchure de la Lonza dans le Rhône, remonter la Lonza jusqu'au point d'intersection avec la route d'Alu ; puis suivre cette route jusqu'au point d'intersection avec le canal Galdi ; remonter celui-ci jusqu'à la pente de montagne ; de là longer la pente de la montagne jusqu'à Unner Geesch et de là suivre la route cantonale jusqu'au pont qui traverse le Rhône et remonter le Rhône jusqu'à l'embouchure de la Lonza.

N.B : Tout le gibier d'eau et à plume est protégé.

Mixte No 16 Eischollalp

De l'alpage inférieur d'Eischoll, suivre le chemin pédestre en direction Tschorr jusqu'au croisement qui mène à Tschonghubel. Remonter le chemin pédestre jusqu'au Tschonghubel (pt. 2126). Suivre le chemin pédestre par Obri Eischollalp, Alte Stafel jusqu'à Unners Sänntum. De Unners Sänntum, suivre la route forestière jusqu'à l'alpage inférieur d'Eischoll. (point initial).

N.B : Tout le gibier à plume est protégé.

Mixte No 17 Leukerfeld

Du pont sur le Rhône à Loèche, monter le Rhône jusqu'à l'embouchure du Turtmannbach, monter le Turtmannbach, descendre la route cantonale jusqu'au pont du Rhône à Loèche.

N.B : Tout le gibier d'eau et à plume est protégé.

Mixte No 18 Ferden

De l'embouchure du Faldumbach dans le lac de Ferden monter le Faldumbach jusqu'à la route de l'alpage Faldum ; de là suivre la route de l'alpage et retourner jusqu'au pont Dornbach ; descendre le Dornbach jusqu'au lac de Ferden puis suivre la rive droite du Lac jusqu'au point initial.

N.B : Fermé durant la chasse au brocard.

Mixte No 19 Blatten

De l'embouchure du Tännbach dans la Lonza, monter le Tännbach jusqu'au point d'intersection avec le chemin pédestre qui mène à Tärra. De là suivre le chemin pédestre en direction Est, à Wyssried et continuer la route jusqu'au pont de Gisentella. Descendre ce torrent jusqu'à la Lonza, puis descendre de la Lonza jusqu'au point initial.

N.B : Fermé durant la chasse au brocard.

Mixte No 20 Mont Lachaux

De Cry d'Err pt. 2258, l'arête du Mont Lachaux, puis la lisière de la forêt jusqu'à Houlès pt. 2961, en descendant le torrent jusqu'à la Station Les Marolires pt. 1649, puis en ligne droite jusqu'au pt. 1672, en suivant la route jusqu'à la télécabine du Signal, en remontant la ligne de la télécabine jusqu'à Cry d'Err, point initial.

N.B : Le tétras-lyre est protégé.

Mixte No 21 Ayent

Zone située entre la route St-Romain - Anzère, la route des Rugès et la route des Valettes.

N.B : Le lièvre est protégé.

Mixte No 22 Mont d'Orge

Du pont de la Morge par la lisière du bois, et ensuite par le torrent jusqu'à la Muraz et Mont d'Orge ; puis par le chemin aboutissant à la décharge du lac, à son intersection avec le bisse inférieur de Mont d'Orge, de là jusqu'au Pont-de-la-Morge, point initial.

N.B : Ouvert au permis B pour le lièvre seulement.

Mixte No 23 La Meina

De l'intersection du torrent du Doussin et de la route forestière des Giètes ; en suivant cette route en passant par Le Chiti, de là en suivant l'ancienne route forestière directement jusqu'au torrent de l'Ojintse, puis par la route en passant par la scierie de Verrey (1463) jusqu'à la lisière Nord de la forêt, en remontant cette lisière jusqu'au bisse d'Erré, par ce bisse jusqu'au pt. 1745 ; de là par le chemin d'alpage jusqu'à son intersection avec la télécabine Veysonnaz-Thyon, en suivant cette ligne jusqu'à la route supérieure d'alpage de la Combire-Meina, puis par cette route jusqu'à l'intersection avec le torrent du Doussin (embranchement aval) ; en descendant ce dernier jusqu'à l'ancienne route forestière des Giètes, point initial.

N.B : La chasse est autorisée durant le permis A (chasse haute) seulement.

Mixte N° 24 Ardon

De l'intersection de l'autoroute et de la Lizerne, en descendant celle-ci jusqu'au Rhône, en suivant ce dernier jusqu'à son intersection avec l'autoroute puis en remontant cette dernière jusqu'au point initial.

N.B : Le lièvre est protégé.

Mixte No 25 Grande-Garde

Du pont de la Salentze à Dugny en suivant la route jusqu'à la jonction avec la route Ovronnaz Randonne ; par cette route en passant par Lousine jusqu'à l'Etra, puis par le sentier jusqu'à Euloi, pt. 1998 ; en descendant la route en direction Nord-Est, jusqu'au pont de la Salentze à Ovronnaz vers le centre sportif, pt. 1368 ; en descendant la rivière jusqu'au pont de Dugny, point initial.

N.B : Seule la chasse au brocard est autorisée.

Mixte No 26 Collonges-Dorénaz

De la station inférieure du téléphérique de Dorénaz-Alesse, en suivant la route du pied du mont en direction de Collonges jusqu'au couloir de la Mine, en remontant ce couloir jusqu'à la route de Plex, puis par le sentier direction Sud jusqu'à Le Cergna ; en descendant la route jusqu'à Alesse, puis par l'ancien chemin de Dorénaz jusqu'au point initial.

N.B : Le lièvre est protégé.

Mixte No 27 Les Ballerones

De l'intersection de la route couverte du St-Bernard avec le torrent du Pieudet en suivant direction Nord la galerie jusqu'au torrent de Matcheby en remontant ce torrent jusqu'à son croisement avec le sentier Tsalevey-Plan du Jeu, en suivant ce dernier direction Sud jusqu'au torrent du Pieudet, en descendant ce dernier jusqu'au point initial.

N.B : Le tétras-lyre est protégé.

Mixte No 28 St-Maurice

De l'intérieur du village d'Epinassey, route principale, en suivant celle-ci en direction Sud jusqu'au pont sur le torrent de St- Barthélémy, en remontant celui-ci jusqu'à l'intersection avec le torrent à l'Ouest de La Chaux en remontant celui-ci jusqu'au virage de la route principale Epinassey-Mex, en suivant cette route jusqu'à l'entrée du village de Mex, puis en direction Nord par la lisière de la forêt, puis par le bord des rochers jusqu'au lieu-dit La Combe, de là par la lisière de la forêt jusqu'au chemin reliant Les Prés aux Cases, en redescendant ce chemin

jusqu'au sommet de la route de la carrière, puis de là en descendant celle-ci jusqu'à l'intersection avec la ligne à haute tension, de ce point par la route direction Sud-Est jusqu'au pt. 426, puis de là direction Est jusqu'à la route principale St-Maurice-Epinassey, en remontant celle-ci jusqu'au point initial.

N.B : La chasse au brocard est ouverte durant le permis B.

IV. Districts francs fédéraux

DFF No 1 Aletsch

Du barrage Gibidum le long de la Massa jusqu'au glacier d'Aletsch. En suivant la bordure gauche du glacier en passant par Chatzulecher jusqu'au pied de l'arête Nord de l'Eggishorn, monter cette arête jusqu'au sommet de l'Eggishorn. De l'Eggishorn en direction de l'Ouest en suivant l'arête jusqu'au sommet du Bettmerhorn, pt. 2858. Du Bettmerhorn le long de l'arête et de la ligne de partage des eaux en passant par Moosluo jusqu'à Hohflüe. D'ici, le long de l'arête (clôture SBN), jusqu'à l'hôtel Riederfurka. D'ici, le long du chemin entre l'hôtel Riederfurka et la cabane d'Aletsch, jusqu'au panneau d'indication Riederhorn-Casselweg. En suivant le Casselweg-Sud jusqu'au panneau d'indication Riederhorn (balisage rouge). D'ici, en direction de l'Ouest en passant par la lisière de la forêt en suivant le balisage rouge et en passant par Wyss- et Schwarzes-Felsch jusqu'à la Knebelbrücke. De la Knebelbrücke en descendant le couloir jusqu'au bisse de Riederi. D'ici en suivant le Massaweg en direction du Nord jusqu'au pylône incliné. D'ici, en ligne droite, jusqu'à la Massa. Puis, longer la Massa jusqu'au barrage de Gibidum - point initial.

DFF No 1 mixte :

Du Nieschbord à Oberried en suivant le chemin pédestre en direction de l'Ouest à travers la forêt d'Oberried jusqu'à la Knebelbrücke. D'ici, en direction du Nord-Est le long de l'arête, jusqu'au Casselweg-Sud. En suivant ce chemin en direction de l'Est jusqu'à l'hôtel Riederfurka. D'ici, en suivant la clôture SBN, jusqu'à Hohflüe. Descendre en suivant le télésiège de Hohfluh jusqu'à la station de plaine. D'ici, en ligne droite, jusqu'à la station supérieure du téléphérique Riederalp-Ried-Mörel. Suivre ce téléphérique jusqu'à l'intersection de la route forestière à Planier. Descendre en suivant la route forestière jusqu'au Bildhäuschen (Riederwald). D'ici, en suivant l'ancien chemin de chasse jusqu'à Nieschbord - point initial.

DFF No 2A Alpuhorn

De Ze Steinu, pt. 1287, en montant en direction de l'Ouest vers le bisse de Niwärch. Longer ce bisse jusqu'au Chrachegraben vers Holz. Monter ce couloir en direction du Nord-Ouest jusqu'au chemin alpestre Raaft-Obri Matte. Suivre ce chemin en montant jusqu'à Indruwangschbodo et continuer en direction de l'Ouest jusqu'à Mederboden. D'ici, en ligne droite et en direction du Nord, jusqu'à Grie-Läger. Ensuite, en longeant la ligne de partage des eaux jusqu'à Rote Kuh, pt. 2471, et la cabane de Wiwanni. Depuis la cabane, en direction de l'Ouest, jusqu'au pied du rocher «Kleine Ougstchumme». Monter l'arête rocheuse jusqu'au Ougstchumhorn, pt. 2880,7. De là, descendre en longeant la ligne de partage des eaux en passant par les pts 2653 et 2287 jusque sur l'Arbol. Continuer en passant par le pt. 1965 jusqu'à Bitziboden et Bitzitorro. De là, en direction du Nord-Ouest, descendre vers les Nasulecher, continuer en suivant ce torrent et descendre jusqu'au Bietschbach. Remonter ce torrent jusqu'au pont à l'intersection du chemin pédestre et le Bietschbach. Suivre ce chemin pédestre jusqu'à la cabane de Bietschi. D'ici, continuer en remontant par ce sentier jusqu'au pont où le sentier se croise à Nouveau avec le Bietschbach. (la cabane de Bietschi étant située en-dehors du DFF). Suivre le Bietschbach en montant jusqu'à Reemstafel, pt. 1999, puis en direction du Nord-Est, jusque sur l'arête. Suivre cette arête en direction du Nord jusqu'au Tiereggpass, pt. 3046 et pt. 3532. De là, en direction du Sud-Est, en passant par le pt. 3293,

puis 3138, jusqu'au Stockhorn. Descendre du Stockhorn vers le pt. 2276. Continuer en direction de l'Est jusqu'au pt. 2598. D'ici, en direction du Nord-Est en passant par l'arête monter jusqu'au Strahlhorn, et en direction du Nord en passant par le Gruebhorn, pt. 3192, le pt. 2989, le pt. 3228 Baltschiederlicka, le pt. 3219 jusqu'au Gredetschorli, pt. 3646. Continuer en direction de l'Est en passant par le pt. 3720 jusqu'au Nesthorn. Puis, en direction du Sud-Est en passant par le pt. 3539, le pt. 3620, jusqu'au pt. 3554,4. D'ici, en direction du Sud, en passant par le pt. 3275, le Gänderhorn, le Grisigpasse, le Grisighorn, le Hofathorn, le pt. 2593, le pt. 2542 jusqu'au Saalgraben (au Nord du Foggenhorn). Puis, en direction du Sud-Ouest descendre le Saalgraben jusqu'au Mundbach, à Chiestelli, pt. 1615. Continuer en direction du Sud en descendant le torrent jusqu'au Breitlöügrabu (Stafelbode). Remonter ce couloir jusqu'au pt. 2964. Puis, en direction du Nord en passant par Schiltfurgga, pt. 2756 jusqu'au Schilthorn. De l'arête du Schildhorn descendre en direction du Sud-Ouest jusqu'à Färricha, pt. 2335. Continuer le sentier de Färricha en direction du Nord-Est jusqu'à Rote Bach. Descendre le long de ce torrent jusqu'à l'embouchure du Baltschiederbach, suivre le Baltschiederbach en descendant jusqu'à Ze-Steinu, point initial 1284.

DFF No 2B Alpuhorn

De l'embouchure du Tiefebach dans le Baltschiederbach, monter ce torrent jusqu'au Furgbach. Longer ce torrent en montant jusqu'à l'intersection avec le chemin qui mène à l'alpage d'Eril. Emprunter ce chemin en direction du Sud à travers l'Erilwald jusqu'à Honalpa, pt. 1992. Poursuivre ce chemin jusqu'à Honalpa, pt. 1930. De là, descendre le chemin jusqu'à la Brunnenstube. Puis suivre la ligne de partage des eaux en direction du Sud-Est, passer par le pt. 1562 et descendre jusqu'au bisse Gorperi. Suivre ce bisse en direction du Sud jusqu'au Tiefebach. Descendre ce bisse jusqu'au Baltschiederbach, point initial.

DFF No 2A mixte:

De Ze-Steinu, pt. 1287, remonter le Baltschiederbach jusqu'à l'embouchure du Roten Bach. Remonter le Rote Bach jusqu'au sentier qui mène à la Roti Chumma. Suivre ce sentier en direction du Sud jusqu'à Färricha, pt. 2335. Puis, suivre la ligne de partage des eaux en direction du Nord-Est jusqu'au Schilthorn. Descendre en longeant l'arête en direction du Sud jusqu'à Schiltfurgga, pt. 2756 et continuer dans la même direction jusqu'au pt. 2964. De là, en suivant le Breitlöügrabu en direction de l'Est descendre jusqu'au Mundbach. Remonter le Mundbach jusqu'à Chiestelli, pt. 1615. D'ici, remonter le Saalgraben en direction de l'Est jusqu'à l'arête. Suivre l'arête en direction du Sud en passant par le Foggenhorn, le Birgischgrat, pt. 2427 et le pt. 2262,8 jusqu'au Wurzgraben. Descendre le Wurzgraben en direction du Sud-Ouest jusqu'au bisse de Birgischeri. Suivre ce bisse en direction du Nord jusqu'à üser Senntum, pt. 1344. De là, en ligne droite et en direction du Sud-Ouest, monter le long du bisse « Wyssa » jusqu'au Gislerigraben. Remonter ce couloir en direction de l'Ouest jusqu'au sentier qui mène de la Wildschutzhütte Bätthorn jusqu'à la Mässlowi. Suivre ce sentier en direction de l'Ouest jusqu'à la Wildschutzhütte et l'alpage Brischen, pt. 2020. Descendre le sentier jusqu'à la Geruwase, pt. 1817. De là, longer le sentier dans la même direction à travers le Mattwald-Brahitzerie jusqu'à la Brunnenstube, qui se trouve au bord du sentier Chastler-Honegga. De là longer le chemin jusqu'à Honalpa, pt 1993, et continuer ce chemin par l'Erilwald jusqu'au Furggbach, pt. 1742. Descendre le Furggbach dans le Baltschiederbach, remonter le Baltschiederbach jusqu'à Ze-Steinu, point initial.

DFF No 2B mixte:

Du Mederboden en direction de l'Est, suivre le sentier à travers Fuchsfesch jusqu'au Fuchstritt (échelle). Suivre le sentier jusqu'au pt. 2065. Suivre le Leditrejo jusqu'au couloir qui descend jusqu'à la Galta. Descendre ce couloir jusqu'à la Galta (fin de la route). Puis, suivre le sentier en direction de l'Ouest en passant Gärste jusqu'au Bitziboden. De là, même limite que DFTM.

DFF No 3 Wilerhorn

Du Wilerhorn en direction du Sud en passant par le Gletscherhorn, pt. 3222, le Jegihorn, pt. 3077, le Grosshorn, pt. 2996, jusqu'au pt. 2787. De là, descendre le couloir en direction de l'Ouest jusqu'au Jolibach. De ce torrent descendre jusqu'au départ du Ladusoun, suivre ce bisse en direction de l'Ouest en passant par Seebach-Stockwald-Mattachra jusqu'au point de l'intersection avec la route qui mène à la Spielbielalpji. Suivre cette route en passant par la Spielbielalpji jusqu'au couloir (Treichigrabu) à l'Est du Laduwald. De là, suivre le sentier en passant par le Laduwald jusqu'à Blattü. D'ici, suivre le Imiweg en passant par Marchgraben-Imine-Indrewald Mittelgrabu jusqu'à la voie ferrée du BLS. Suivre la voie ferrée en direction de Goppenstein jusqu'au la Rot-Lowigraben, et descendre ce couloir jusqu'à la Lonza. Remonter la Lonza jusqu'à l'embouchure à l'Est du Loiwibach, remonter ce torrent jusqu'au unterem Sumpf. De là, suivre le sentier forestier en direction de l'Est jusqu'à la Bifig. D'ici, longer la route asphaltée jusqu'à l'intersection avec la nouvelle route forestière à la lisière inférieure de la forêt. Suivre la route forestière jusqu'au Bätzlerbach. Remonter ce torrent jusqu'à la frontière communale Kippel-Wiler. Suivre la frontière communale en passant par le Bätzlerfriedhof, pt. 2799, le pt. 2362, jusqu'au Wilerhorn, pt. 3307.4, point initial.

DFF No 3A mixte:

Du pont du chemin pédestre BLS au pt. 1019, suivre ce chemin pédestre en direction de l'Ouest jusqu'à la route forestière (Ritzubodu) au Thelwald. De là, continuer en direction du Nord en longeant la ligne de partage des eaux du Bietschtal en passant par Prag-Seileggü; continuer en direction du Sud en longeant la ligne de partage des eaux du Jolital jusqu'au Pragweg. Descendre ce chemin jusqu'au Jolibach, remonter ce torrent jusqu'à l'embouchure du Ladusoun, puis même limite que le DFF Wilerhorn jusqu'au Jegihorn, pt. 3077. Continuer en direction du Sud-Est en descendant le long de l'arête jusqu'au Bietschbach. Descendre le Bietschbach en passant par Jegisand-Nassi Pletscha jusqu'au pont à l'intérieur de la Bietschtalhütte où le chemin croise le Bietschbach. Continuer ce chemin en direction de la Bietschtalhütte jusqu'à ce que le chemin croise à nouveau le Bietschbach. De là, suivre le Bietschbach jusqu'à l'embouchure des eaux du Nasenlöcher. Remonter ces eaux jusqu'aux Nasenlöcher, continuer en direction du Sud-Est jusqu'à la ligne de partage des eaux (Bitzitorro-Kreuz) du Bietschtal-Leiggern. Suivre cette ligne de partage des eaux en direction du Sud en passant par le pt. 1764.6-1418 jusqu'au chemin pédestre du BLS vers le Riedgarto. Longer le chemin pédestre en direction de l'Ouest jusqu'au pt. 1019, point initial.

DFF No 3B mixte:

De l'embouchure du Loiwibach oriental dans la Lonza, suivre la Lonza en remontant vers le barrage de Ferden. Longer la rive Sud du lac jusqu'à la Lonza. Longer cette dernière en remontant jusqu'au Bätzlerbach. Remonter ce torrent jusqu'à la Nouvelle route forestière à la lisière inférieure de la forêt. De là, suivre cette route jusqu'à la Bifig, pt. 1572. D'ici, suivre le sentier en remontant en direction du unterer Sumpf jusqu'au Loiwibach de l'Est. Descendre le Loiwibach jusqu'à la Lonza – point initial.

DFF No 4 Bietschhorn

De l'embouchure du Birchbach dans la Lonza, remonter la Lonza jusqu'au Krispelbach vers le Grundsee. Remonter ce torrent jusqu'au pont du sentier à l'Ouest du Grundsee. De là, en direction du Sud jusqu'au Scheidgraben. Remonter ce couloir jusqu'à l'arête, pt. 2783, et continuer en passant par la Gletscherspitza, pt. 3063, jusqu'au Breithorn, pt. 3785. De là, continuer en direction de l'Ouest en passant par le Breitlauhorn, pt. 3655, jusqu'au Baltschiederjoch, pt. 3195, et poursuivre jusqu'à l'arête Nord du Bietschhorn, pt. 3706. Puis descendre l'arête Nord-Ouest jusqu'au Kleinen Nesthorn, pt. 3336.1. D'ici, en direction du Nord et en passant par l'arête, descendre jusqu'au Birchgletscher et poursuivre en direction de la source orientale du Birchbach. Descendre le Birchbach jusqu'au paravalanche inférieur.

Descendre cette protection jusqu'au bout. De là, retourner au Birchbach et descendre celui-ci jusqu'à son embouchure dans la Lonza, point initial.

DFF No 5 Turtmantal

Le Pletschenbach, de son embouchure dans le Turtmannbach jusqu'à sa source, de là en ligne droite jusqu'au pt. 2840, Niggelinlücke. D'ici, suivre l'arête jusqu'au pt. 3027, en passant par Altstafelhorn, le Signalhorn jusqu'au Ergischhorn. Descendre le Chummugrabu jusqu'au bisse d'Ergisch. Suivre ce bisse jusqu'au Turtmannbach. Remonter ce torrent jusqu'au Wängersteg, Bodenweide. De là, suivre le chemin jusqu'à la route qui mène au Turtmantal. Descendre cette route jusqu'à Oberems jusqu'à la Hornschlöücht. Puis en suivant le balisage rouge remonter la Hornschlöücht jusqu'à la Griebelalp, pt. 2208. De la Griebelalp en direction de l'Ouest en suivant la route forestière jusqu'à l'entrée de la galerie Illsee-Turtmann S.A.. De là, en ligne droite remonter jusqu'aux bandes de rocher d'Augstwäng et continuer en ligne droite jusqu'à l'Emshorn. De là, continuer jusqu'au Brunnethorn. Du Brunnethorn, continuer en longeant l'arête jusqu'au Bortherhorn et à la Bella Tola. Continuer de la Bella Tola en passant par le Pas du Bœuf jusqu'au Meidspitz ou la Corne-du-Bœuf, pt. 2935, jusqu'au Meidpass, pt. 2790. D'ici, descendre le chemin jusqu'au Turtmannbach et descendre celui-ci jusqu'à l'embouchure du Pletschenbach – point initial.

DFF No 6 Loèche-les-Bains

De l'embouchure du BenNonggraben dans la Dala, remonter ce couloir jusqu'à la paroi rocheuse (2000 m d'altitude). De là, en direction du Sud en longeant l'arête jusqu'au chemin pédestre Loèche-les-Bains-Montana. Suivre ce chemin en direction de Montana jusqu'au sommet de la Chällerfluh. De là, en longeant l'arête en direction du Nord jusqu'au Jägerchrüz, pt. 2710.8. D'ici, suivre l'arête en passant par le Tschajetuhorn, le Trubelstock jusqu'au Schwarzhorn. Du Schwarzhorn en direction du Nord-Ouest et du Nord en passant par les pts 2619-2449-2806-2862 jusqu'au Steghorn. Suivre l'arête en passant par le pt. 2900 jusqu'au Roter Totz. Continuer en passant par l'arête en direction du Nord jusqu'au chemin pédestre Loèche-les-Bains-Adelboden. De là, longer le chemin pédestre en passant par la Rote Chumme à l'Est du Daubensee jusqu'au Gemmipass, pt. 2314. Puis, longer l'arête en direction du Nord-Ouest en passant par les Plattenhörner, pt. 2830, jusqu'au pt. 3235, puis longer l'arête pointue jusqu'au Balmhorn. D'ici, longer le Gitzigrat en direction du Sud-Ouest jusqu'à la Gitzifurka, pt. 2980. De la Gitzifurka en longeant l'arête jusqu'au Ferdenrothorn. Du Ferdenrothorn en direction du Sud-Ouest en passant par les pts 3055-2824 jusqu'au Majinghorn, pt. 3054. De là, en passant par les pts 2896-2965-2899 jusqu'au Torrenthorn. Continuer en direction de l'Ouest en longeant l'arête jusqu'au Mantschetgraben. Suivre le Mantschetgraben en direction de la plaine jusqu'à la route Folljeret-Fluhalpe. Puis, suivre cette route jusqu'au Majinggraben. Poursuivre le long du couloir en direction de la plaine jusqu'à la Dala. Descendre la Dala jusqu'à l'embouchure du BenNonggraben – point initial.

DFF No 7 Haut-de-Cry

De la Fava pt. 2612, le Mont-Gond pt. 2709.9, de là jusqu'au Sex-Riond pt. 2026.5; en descendant par l'arête jusqu'à la barrière rocheuse (balisage); puis le torrent jusqu'à la route de la vallée; par cette route jusqu'à l'entrée du tunnel de Maduc; de là en descendant vers la Lizerne; en descendant la Lizerne jusqu'à l'embouchure du torrent de Bey; puis en remontant ce torrent en passant par le pt. 1950, puis en suivant le sentier jusqu'au torrent de la Tine pt. 1955, puis le sentier à la limite supérieure de la forêt jusqu'à l'arête du Scex Rouge ; puis en suivant l'arête, pt. 2563, le Haut-de-Cry pt. 2969.2 puis en suivant l'arête en passant par le col de la Forclaz pt. 2444 ; de là balisage jusqu'à la Dent de Chamosentze, pt. 2721, puis jusqu'au chemin de la cabane Rambert, par ce dernier jusqu'au Gouilles Rouges ; puis par Cretta-Morez

pt. 2580, jusqu'au Grand Muveran pt. 2982 ; ensuite la limite cantonale jusqu'au sommet des Diablerets pt. 3209.7, puis l'arête longeant le glacier en passant par la Tour Saint-Martin jusqu'aux pts 2725.8 – 2548 – 2504 – 2315 Tête Noire, jusqu'à la Fava, point initial.

DFF No 7 mixte:

De l'embouchure du torrent Bey, en descendant la Lizerne jusqu'à l'embouchure de la Tine ; en remontant ce torrent jusqu'au chemin en limite supérieure des forêts, en passant par le pt. 1950 ; puis en descendant le torrent Bey (balisage) jusqu'à la Lizerne, point initial.

DFF No 8 Dixence :

De la Rosablanche par l'arête des Mourtis pt. 3166, en direction du col des Roux, le Mt Blava pt. 2931.6 puis en descendant l'arête du Mt. Blava jusqu'au couronnement du barrage de la Grande-Dixence ; du couronnement en direction Est, le long des Rochers-de-Vouasson jusqu'au torrent de Merdéré ; de ce torrent en remontant jusqu'à sa source, puis la Vouasson pt. 3489.7, ensuite des Aiguilles Rouges, les Monts-Rouges, jusqu'au Pas-de-Chèvres pt. 2855, ensuite par le sentier jusqu'à la cabane des Dix et jusqu'au col de Cheilon pt. 3243, puis en direction Nord jusqu'à la Pointe de la Luette pt. 3548, de là par l'arête jusqu'au Pleureur pt. 3703, puis direction Nord en passant par la Sâle, la pointe de Vasevay, la Pointe des Chamois, la Pointe du Crêt, le col du Crêt ; de ce col en passant par Lui des Chamois puis par l'arête jusqu'à la Rosablanche, point initial.

DFF No 8 mixte:

Du couronnement du barrage de la Dixence direction Sud-Ouest par l'arête du Mt-Blava pt. 2931.6, puis par le col des Roux, le col des Mourtis pt. 3166, le Miroir, puis en suivant le bord du glacier jusqu'au col de Praffleuri pt. 2987, puis par la pointe d'Allèves pt. 3046, puis l'arête en direction Est jusqu'au sentier de Thyon-La Dixence pt. 2371, par ce sentier en passant par l'alpage d'Allèves puis le pt. 2135 jusqu'à la limite de la réserve cantonale du ToueNo, ensuite en descendant jusqu'à la Dixence (balisage) puis en remontant cette rivière jusqu'au couronnement du barrage de la Dixence, point initial.

DFF No 9 Mauvoisin

Du couronnement du barrage de Mauvoisin en suivant la Dranse de Bagnes jusqu'à Fionnay, usine de la Grande Dixence ; de cette usine en suivant la conduite d'eau EOS jusqu'au torrent des Grenays (balisage) ; ce torrent d'aval en amont jusqu'à la cote 2181, puis par le chemin de Rapoué jusqu'au torrent de Lourtier, en remontant par le balisage jusqu'au chemin reliant la cabane Mt-Fort au col Termin ; puis par le couloir jusqu'au pt. 3045 ; de là par l'arête jusqu'au Bec des Rosses pt. 3222.8 et en ligne droite jusqu'au col des Gentianes ; de ce col en direction Sud-Est en passant par le pt. 3119 jusqu'au sommet du Mont-Fort pt. 3328 ; en suivant l'arête jusqu'au Petit-Mont-Fort pt. 3135, puis par la limite de la commune de Bagnes jusqu'au col de Louvie et par l'arête pts 3059-3141-3112 jusqu'à la Rosablanche pt. 3336.3. De la Rosablanche en suivant l'arête direction Sud par le col du Crêt Pointe du Vasevay, La Sâle, le Pleureur, puis en direction de La Luette, jusqu'au pt. 3436, de ce point en direction Sud par le couloir jusqu'au glacier du Giétroz, en descendant le bord du glacier puis en remontant jusqu'au col du Giétroz pt. 3107, puis en suivant l'arête Mt-Rouge du Giétroz jusqu'au pt. 3385, de ce point en direction Sud-Ouest puis Sud jusqu'au bas de l'arête puis par le balisage en direction Ouest en passant par le pt. 2976 et le torrent Sud jusqu'au chemin reliant le Giétroz à Tsofeiret ; de là par le torrent jusqu'au lac de Mauvoisin, par la rive droite du lac de Mauvoisin jusqu'au couronnement du barrage, point initial.

DFF No 9 mixte:

Du couronnement du barrage de Mauvoisin en ligne droite jusqu'à Pierre-Vire pt. 2416, de là à une distance de 100 mètres du côté Nord-Ouest du sommet de l'arête des Mulets de la Lia jusqu'à la Becca de la Lia au Nord du pt. 345 ; en suivant l'arête direction Nord par le col de Bocheresse puis par le pt. 3158 jusqu'au sommet du Grand Tavé, puis en ligne droite jusqu'au col des Otanes ; de ce col en suivant l'arête direction Nord en passant par le pt. 2690 Becca de Corbassière, puis 2548 jusqu'au pt. 2236 ; de là en ligne droite jusqu'au chemin de la cabane

Fionnay Panossières ; en suivant ce chemin jusqu'à Fionnay, pont sur la Dranse ; en remontant la Dranse de Bagnes jusqu'au couronnement du barrage de Mauvoisin, point initial.

DFE No 10 Val Ferret

Du confluent de la Dranse de Ferret et de la Dranse d'Entremont à Orsières, en suivant cette dernière direction Sud, jusqu'au couloir balisé, en remontant ce couloir puis par le balisage jusqu'à la route forestière menant à Vichères puis en suivant celle-ci et la route de Vichères Liddes jusqu'à la lisière de forêt menant à Cornet, en remontant la lisière direction Ouest jusqu'à Cornet pt. 1465, de là par le chemin direction Sud jusqu'au pt. 1718 bifurcation de la route Combe de l'A-Vichères, en suivant la route forestière de Fratzet jusqu'au chemin direction Sud-Est, en suivant ce chemin pédestre direction Sud-Est jusqu'à l'intersection du chemin de Tsalontzet (balisage), puis par la route jusqu'à la Niord, en suivant cette route jusqu'au pont sur la Dranse d'Entremont, en remontant la rivière jusqu'au torrent des Planards ; en remontant ce torrent jusqu'au pt. 2515, puis par le balisage jusqu'au pt. 2735 Col Sud des Planards ; de là en descendant par le balisage en direction du torrent des Ars Dessus (anc. T. de Veylat), en descendant par ce torrent jusqu'à la route de Ferret, puis par celle-ci direction Nord jusqu'au pont de l'A Neuve à l'entrée de la Fouly ; de ce pont par la Dranse de Ferret jusqu'au torrent du Tollent, en remontant le torrent et en empruntant l'embranchement Nord jusqu'au balisage ; puis en direction Nord 100 mètres dessous l'arête en suivant la zone balisée, puis en descendant (balisage) jusqu'au torrent de la Sasse, en descendant ce torrent jusqu'à la jonction avec la Dranse de Ferret, en suivant le cours d'eau jusqu'au confluent de la Dranse d'Entremont à Orsières, point initial.

DFE No 10 A mixte:

Du bassin d'accumulation de Palasui en suivant la Dranse d'Entremont direction Sud, jusqu'au pont de la route de la Niord ; en suivant cette route, direction Nord, jusqu'à l'intersection du chemin pédestre de Tsalontset, puis en suivant ce chemin direction Nord-Ouest (balisage) jusqu'à la route forestière du Fratzet ; par cette route jusqu'à la bifurcation de la route Combe de l'A-Vichères, pt. 1718 ; de là par le chemin, direction Nord jusqu'au pt. 1465 Cornet, de ce point en direction Est, en suivant la lisière de la forêt jusqu'à la route Liddes-Vichères, puis en suivant cette route jusqu'au virage situé au Nord du village de Vichères ; de là en empruntant la route forestière, puis par le balisage jusqu'au couloir ; en suivant celui-ci direction Nord, (balisage) jusqu'à la Dranse d'Entremont, puis en remontant la rivière jusqu'au bassin d'accumulation de Palasui, point initial.

DFE No 10 B mixte:

De l'embouchure du torrent de la Sasse dans la Dranse de Ferret, en remontant ce torrent puis en direction Sud-Est (balisage) jusqu'à 100 mètres dessous l'arête, en direction Sud par le balisage puis Ouest jusqu'à l'embranchement Nord du torrent du Tollent, en descendant ce torrent jusqu'à la Dranse de Ferret puis par cette rivière jusqu'à l'embouchure du torrent de la Sasse, point initial.

OROEM 1 Bouveret / St-Gingolph

De l'embouchure du Rhône dans le Léman par la limite cantonale jusqu'à la passerelle du Fort ; de là en suivant la route de la berge du fleuve, rive gauche jusqu'au chemin reliant le canal Stockalper pt. 376 ; en suivant ce chemin en direction Sud-Ouest jusqu'au canal Stockalper ; de là en remontant la rive droite de ce canal jusqu'à la hauteur du chemin de l'église de Port-Valais, en suivant la route jusqu'à la route cantonale, en suivant celle-ci jusqu'à l'école des Missions à Bouveret ; de là par la route forestière direction Ouest jusqu'à la route du Freney au Sud du pt. 543 ; puis par cette route en direction de St-Gingolph jusqu'au port et toute la surface cantonale du Léman.

N.B : Il est interdit de tirer depuis la passerelle du Fort.

OROEM 2 Bretolet

Du col de Cou en suivant le chemin en direction Desailieu jusqu'à son intersection avec la Vièze en suivant la rivière jusqu'à son intersection avec le chemin Les Boutiers en montant ce chemin jusqu'au pt. 1816, de là jusqu'à Latieurne, intersection avec le torrent de Barme, puis en remontant par le torrent latéral en direction du pt. 1692 puis par les arêtes jusqu'au point 2713, pointe Bourdillon ; en suivant la limite frontalière jusqu'au col de Cou point initial.

OROEM No 2 mixte :

Du col de Cou pt. 1921 en suivant le chemin direction Desailieu jusqu'à son intersection avec la Vièze puis en suivant la rivière jusqu'à son intersection avec le torrent venant de la Pierre, en remontant par ce dernier direction Nord-Ouest jusqu'à la première combe, en remontant celle-ci en direction Nord-Ouest jusqu'à l'arête frontière, de là par cette frontière en passant par la Pointe de Fornets-Le Vanet jusqu'au col de Cou, point initial.